

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

*_**

Séance ordinaire du : 9 février 2009

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

*_**

Aujourd'hui le neuf février deux mille neuf à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 3 février 2009 (convocation affichée en Mairie en date du 3 février) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Maire

PRESENTS A LA SEANCE

PRESENTS Vincent FELTESSE, Maire

Olivier EDANT - Chantal BULTEAU - Jean-Marie DELUCHE - Christiane DEPALLE - Martine DUMAS - Véronique FERREIRA - Lydie GAUTIER - Jacques PADIE, Adjoints

Jean-Louis BARIAT - Pierre LABORDE - Matthias SWIERZEWSKI - Christophe JUSSON - Brigitte GUYONNAUD - Thierry CAHUZAC - Sandrine LACAUSSADE (à partir de 18h35 – Affaire n°09.004 incluse) - Michel SAINT-BOIS - Carmen COUMAU - Marie-Ange LAMBERT - Danielle LALEMANT - Bruno FARENIAUX - Yasmina BENSaid - Gilles PENEL - Lionel LAGUENS - Lynda TOURENNE - Alina TURJANSKY - Jean-Christophe GUILLAUME (jusqu'à 20h10 – Affaire n°09.017 incluse) - Nathalie GAUTIER (jusqu'à 20h10 – Affaire n°09.017 incluse) - Sylvie GIRARD (jusqu'à 20h10 – Affaire n°09.017 incluse), Conseillers Municipaux

EXCUSES REPRESENTES Michel BRET - Sandrine LACAUSSADE (jusqu'à 18h35 – Affaire n°09.003 incluse) - Marc FRANCOIS (jusqu'à 20h10 - Affaire n°09.017 incluse) - Raphaëlle GUEYDAN NABERA SARTOULET (jusqu'à 20h10 – Affaire n°09.017 incluse) - TARIS Joan (jusqu'à 20h10 – Affaire n°09.017 incluse)

ABSENTS Jean-Christophe GUILLAUME (à partir de 20h10 – Affaire n°09.018 incluse) - Nathalie GAUTIER (à partir de 20h10 – Affaire n°09.018 incluse) - Sylvie GIRARD (à partir de 20h10 – Affaire n°09.018 incluse)

SECRETAIRE DE SEANCE Martine DUMAS

LA SEANCE EST OUVERTE

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Il propose à Madame Martine DUMAS d'être secrétaire de séance, qui accepte.

Il donne les pouvoirs en sa possession :

Monsieur Michel BRET à Madame Danielle LALEMANT

Madame Sandrine LACAUSSE à Madame Lydie GAUTIER

Monsieur Marc FRANCOIS à Monsieur Jean-Christophe GUILLAUME

Madame Raphaëlle GUEYDAN NABERA SARTOULET à Madame Nathalie GAUTIER

Monsieur Joan TARIS à Madame Sylvie GIRARD

Monsieur le Maire annonce qu'une parenthèse sera faite dans ce Conseil Municipal afin de laisser la parole à un certain nombre de protagonistes et ce compte tenu de l'actualité sur le dossier Ford. Le Conseil Municipal sera donc suspendu le temps de ce point d'information puisque les Conseillers Municipaux sont les seuls à pouvoir intervenir lors d'un Conseil Municipal. Ainsi, trois personnes interviendront sur ce dossier concernant la reprise de Ford Aquitaine Industries : Jacques PASSEMARD qui est le Directeur de l'Agence Aquitaine de Développement Industriel et qui a donc suivi le dossier aux cotés des collectivités locales, Régis ARNAUD qui représente, en l'absence de Laurent DUDYCH retenu à Cologne avec un certain nombre d'autres cadres de Ford Aquitaine Industries, le Comité de Direction de Ford et qui est, par ailleurs, le Directeur des Systèmes d'Information de Ford et Francis WILSIUS qui est le Secrétaire du Comité d'Entreprise. Monsieur le Maire les en remercie.

Monsieur le Maire donne en préalable quelques informations relatives à la vie de la commune :

- Concernant la dématérialisation du Conseil Municipal, les Conseillers Municipaux seront officiellement saisis pour confirmer leur acception à ce que cela se fasse de manière dématérialisée. En parallèle, il faut également revoir le Règlement Intérieur du Conseil Municipal afin de l'adapter à ce nouveau fonctionnement.

- La tempête du 23 janvier dernier a eu un impact réel et non négligeable sur la commune mais elle a toutefois eu des conséquences plus limitées qu'un peu plus au Sud sur le Bassin et surtout que dans les Landes ou encore que celle de 1999. Une centaine d'arbres dont quelques grands sujets du Parc de Fongravey ont néanmoins été touchés. Le Parc de Majolan qui a lui-aussi été touché par la chute d'une vingtaine d'arbres est pour l'instant encore fermé au public pour des raisons de sécurité. Un certain nombre de coupures d'électricité plus ou moins longues ont également eu lieu sur la commune notamment à Caychac et dans le quartier de Saturne. La commune a donc mis à la disposition des personnes touchées des groupes électrogènes. Il a également été proposé aux personnes qui le souhaitaient d'avoir accès aux vestiaires du Complexe Sportif de Fongravey mais les gens se sont finalement débrouillés autrement avec leurs voisins et leurs familles. Quelques groupes électrogènes de la commune ont par ailleurs été prêtés à la commune landaise de Moustey parce que le hasard fait qu'un des professeurs du Lycée Saint-Joseph est aussi adjoint municipal à Moustey ; la solidarité passe aussi parfois par des choses à la fois banales et concrètes comme celles-là. Les entreprises de la Zone industrielle n'ont quant à elles pas connu de dégâts majeurs. En revanche, les Serres de Tanaïs ont été fortement touchées tout comme de nombreuses serres de la vallée maraîchère d'Eysines qui ont été très abîmées, cela provoquant en même temps une véritable solidarité notamment entre les membres de l'AMAP et les maraîchers. En tout cas, Monsieur le Maire profite de l'occasion qui lui est aujourd'hui donnée pour remercier

officiellement les Services Municipaux de leur mobilisation durant ces quelques jours ainsi que les élus d'astreinte.

- La grève du jeudi 29 janvier a vu un taux de grévistes non négligeable.
- La remise officielle des clefs des nouveaux locaux de RIG a eu lieu le lundi 14 janvier.
- Les travaux sur l'Avenue du Général De Gaulle se poursuivent.
- Un certain nombre de « Lundis à la Blanquefortaise » se sont déroulés.
- La Commission Extra-Municipale sur l'Enfance s'est réunie pour la première fois le mardi 16 décembre.
- Un fait de maltraitance majeure a été commis à la Résidence de La Plantille.

Adoption de compte rendu :

- Conseil Municipal du 17 novembre 2008

Rapporteur Olivier EDANT

Affaire n° 09.001 : Rapport annuel des marchés publics 2008

L'article 133 du Code des Marchés Publics prévoit la publication par les acheteurs publics, au cours du premier trimestre de chaque année, de la liste des marchés conclus l'année précédente.

En vertu de l'arrêté du Ministère des Finances publié en date du 26 décembre 2007 et applicable aux marchés conclus en 2008, le rapport annuel des marchés doit être divisé selon les trois types de prestations : les marchés de travaux, les marchés de fournitures et les marchés de services.

Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur prix selon des tranches prédéterminées par l'arrêté précité et commençant à compter de 4 000 €HT.

Le rapport doit indiquer l'objet et la date du marché, ainsi que le nom et le code postal de l'attributaire.

Ces dispositions constituant un gage de transparence, la Ville accorde une attention toute particulière à pouvoir diffuser une information plus complète en recensant les marchés à compter de 3 000 €HT et en indiquant le montant précis de chaque marché concerné.

Le rapport annuel des marchés passés par la ville durant l'année 2008 d'un montant supérieur à 3 000 €HT est joint en annexe.

Affaire n° 09.002 : Actualisation de la procédure achat de la Commune

La procédure achat en vigueur dans la commune a été mise en place par délibération cadre du Conseil Municipal du 28 Juin 2004, procédure cadre adaptée par la suite à plusieurs reprises à l'occasion de la parution de nouveaux textes réglementaires tant au niveau national qu'euro-péen.

La publication de trois décrets les 17 et 19 Décembre 2008 apporte des modifications majeures quant à l'orientation de la législation en matière de commande publique.

Dans ce contexte, la collectivité juge nécessaire de réaffirmer par la présente délibération les objectifs qu'elle se fixe en matière d'achats publics ainsi que les modalités particulières qu'elle entend mettre en œuvre.

La vocation de cette délibération est de réaffirmer les grands principes devant guider la commande publique au sein de la ville de Blanquefort que sont :

- 1- La liberté d'accès à la commande publique
- 2- L'égalité de traitement des candidats
- 3- La transparence des procédures

En vue de :

- La meilleure utilisation possible des deniers publics
- L'efficacité la plus optimale de la commande publique

La ville respectera naturellement l'ensemble des dispositions actuelles du code des marchés publics ainsi que toutes les éventuelles évolutions ultérieures qui pourraient intervenir concernant l'organisation de ses procédures d'achats (types de marchés, détermination des seuils, modalités de publicité, choix de procédures, instances décisionnaires).

Cela étant, les collectivités ont également la possibilité de déterminer de propres règles internes qui, dans le respect du code des marchés, peuvent poser des exigences plus élevées afin d'assurer à leur politique d'achat une meilleure efficacité, de conforter la sécurité juridique de leurs contrats et d'assurer une plus grande transparence de leurs décisions.

Dans ce cadre, la ville de Blanquefort souhaite confirmer le rôle de deux Commissions internes particulièrement importantes :

1- La Commission achat pour toutes dépenses comprises entre 5000 et 90.000€HT. Alors que des marchés adaptés de très faible montant pourraient désormais être passés sans publicité ni mise en concurrence pour des achats pouvant aller jusqu'à 20.000€HT, la ville choisit pour atteindre les objectifs mentionnés plus haut de soumettre à l'approbation de sa Commission Achat toutes les dépenses comprises entre 5.000 et 20.000€HT, puis entre 20.000 et 90.000€

Cette commission est composée à la base de 2 élus, dont l'adjoint aux finances qui la préside, et d'un représentant du Services des affaires administratives et juridiques (marchés publics).

Une publicité sera mise sur le site Internet de la ville permettant ainsi aux entreprises de pouvoir se tenir informées des procédures en cours. Les services acheteurs devront en outre procéder, sauf circonstances exceptionnelles, à la demande de plusieurs devis afin de garantir la mise en concurrence.

2- La Commission achat élargie pour les marchés compris entre 90.000€HT et les seuils européens de procédure formalisée (soit actuellement fixés à 5,150 millions euros HT pour les marchés travaux et 206.000€HT pour les marchés de fournitures et de services).

Cette commission est composée des élus membres de la Commission d'appel d'offres, au sein de laquelle l'opposition municipale est représentée.

Le trésorier payeur ainsi que la direction départementale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes sont en outre systématiquement conviés aux réunions de la CAE.

Le passage devant cette commission de tous les achats mentionnés ci-dessus est un gage important de transparence, en particulier au regard du code des marchés qui n'impose plus désormais de passage en commission d'appel d'offres que pour les marchés de travaux supérieurs au seuil européen fixé actuellement à 5,150 M€ HT et à 206.000€ HT pour les marchés de fournitures et de services.

Tels sont Mesdames, Messieurs les principes, objectifs et modalités selon lesquels il vous est proposé d'organiser la procédure achat au sein de la ville.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs :

- d'approuver la réorganisation des procédures internes d'achats telle que présentée ci-dessus.

Cette délibération se substitue aux délibérations du Conseil Municipal n°04.055 du 28 juin 2004, n°05.076 du 26 septembre 2005, n°06.131 du 13 novembre 2006 et n°08.001 du 4 février 2008.

Olivier EDANT explique que le Code des Marchés Publics a institué en 2004 une procédure dite adaptée qui dégagait quelques grands principes que les acheteurs publics devaient respecter, ces grands principes étant la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures. A l'époque, existait donc un certain nombre de seuils au-dessus desquels était saisie la CAO, Commission d'Appel d'Offres, et en-dessous desquels devait être organisée, d'une manière ou d'une autre, la mise en concurrence. Les 17 et 19 décembre 2008, un certain nombre de décrets sont venus profondément modifier cet état antérieur et ce principalement en alignant sur la réglementation européenne les deux seuils au-delà desquels la CAO doit être saisie. Ainsi, dorénavant, en-dessous de 206 000€ HT pour les prestations de services et en-dessous de 5 150 000€ HT pour les marchés de travaux, aucune procédure en tant que telle n'est organisée. Il reste toutefois un certain nombre de seuils et notamment celui de 90 000€ HT pour la publicité de ces appels d'offres et donc rendre publique l'existence de leursancements mais la mise en place des procédures est laissée à la libre appréciation des collectivités.

Malgré ces assouplissements, la majorité municipale tient à maintenir pour la commune une procédure achat extrêmement exigeante voire rigoureuse. Cela dit, l'exigence et la rigueur ne sont pas forcément la rigidité. Ainsi, la procédure achat qui existait était extrêmement performante mais elle a toutefois été corrigée sur un certain nombre de seuils afin de ne pas surcharger les services sur des commandes tout à fait quotidiennes. Elle conserve en revanche ses exigences de transparence, d'efficacité et surtout de libre accès à la commande publique. En effet, à l'heure actuelle, c'est sans doute cette notion de libre accès à la commande publique qui est la plus importante. Il rappelle que les collectivités publiques et les collectivités locales sont un des principaux moteurs de l'investissement et de l'achat sur le territoire. Cette capacité d'impulser et de commander ne doit donc pas rester exclusivement à destination de quelques entreprises nationales : elle doit bien évidemment bénéficier au plus grand nombre possible d'entreprises sur le territoire. Ainsi, quand un marché de peinture, un marché de charpente ou un marché d'espaces verts est lancé, il faut réellement faire en sorte de s'adresser au plus grand nombre d'entreprises sur le territoire pour que, en ces temps difficiles, toutes puissent avoir accès aux commandes municipales et ce tant que ces dernières

resteront publiques et que les capacités d'investissements des communes ne seront pas trop obérées.

Par conséquent, s'agissant de l'esprit qui a guidé la municipalité dans l'établissement de cette procédure achat mais sans rentrer dans les détails, plusieurs éléments sont importants à retenir :

- En-dessous du seuil de 5 000€HT, il est de la liberté et de la responsabilité des services de procéder à leur achat. Ainsi, les services, sous le contrôle de leur chef de service ou, le cas échéant, de leur directeur, procèdent eux-mêmes à leur achat ainsi qu'à la mise en concurrence qu'ils jugent utile et pertinente. Une possibilité de contrôle et de vérification reste bien évidemment toujours possible.

- Entre les seuils de 5 000€HT et de 90 000€HT, 90 000€HT étant le seuil au-delà duquel une publicité formelle dans le Bulletin Officiel ou dans un journal d'annonces légales doit être effectuée par la collectivité, la Commission Achat est réunie. Cette dernière rassemble notamment l'Adjoint aux Finances, l'Adjoint compétent sur le dossier et les représentants des services concernés. La Commission prend alors sa décision à partir de trois devis et d'un rapport rendu par le service concerné par le marché.

- Au-dessus du seuil de 90 000€HT et jusqu'à celui de 206 000€HT pour les prestations de services ou jusqu'à celui de 5 150 000€HT pour les marchés de travaux, la Commission Achat Elargie est réunie. Cette dernière rassemble non seulement un certain nombre d'élus à la fois de la majorité et de l'opposition mais aussi un représentant de la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes), le Trésorier et les services compétents. Il s'agit donc là de la configuration habituelle de la Commission d'Appel d'Offres qui existe en tant que telle et qui est une sorte d'émanation du Conseil Municipal mais réunie de manière informelle. Cela est, en tout cas, fait avec la plus grande clarté et la plus grande ouverture possible.

- Au-delà du seuil de 206 000€ HT pour les prestations de services et du seuil de 5 150 000€HT pour les marchés de travaux, la Commission d'Appel d'Offres proprement dite est réunie. Néanmoins, ces seuils seront vraisemblablement rarement atteints, en tout cas en ce qui concerne les marchés de travaux.

Ce sont donc là les grandes lignes de la nouvelle procédure achat de la commune.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Jean-Christophe GUILLAUME rappelle que les investissements portés par les collectivités territoriales représentent effectivement plus de 70% de l'investissement public. Ainsi, dans le contexte actuel de crise économique, il fallait à l'évidence rendre beaucoup plus fluide le délai de traitement entre le moment des commandes et l'exécution des travaux. Il ne peut donc que se réjouir des décrets parus au mois de décembre 2008. Ensuite, que la municipalité de Blanquefort ait voulu se doter de moyens dans ses services pour peut-être rabaisser ces seuils et y mettre tous les dispositifs de contrôle nécessaires, il est tout à fait d'accord dans la mesure où cela ne nuit pas à l'efficacité de ce qui a été mis en place avec ces décrets. Le groupe de l'opposition votera donc en faveur de cette délibération.

Olivier EDANT tient à faire une dernière remarque. Concernant l'efficacité, il lui semble qu'il ne faut effectivement jamais confondre vitesse et précipitation. Il n'ose croire que Bercy se soit un peu précipité mais quoique... En effet, une circulaire du Secrétaire Général de la Préfecture est arrivée au courrier de ce jour et précise qu'un certain nombre de dispositions qui régissent les marchés publics ne font pas partie du Code des Marchés Publics c'est-à-dire que les collectivités locales sont aussi contraintes par un certain nombre de dispositions qui font partie d'un autre Code qui est le Code Général des Collectivités Territoriales. Or, comme

les décrets évoqués précédemment ne modifient que des décrets qui sont intégrés dans le Code des Marchés Publics, il reste un certain nombre de procédures à respecter et notamment celles du passage en Conseil Municipal et du Contrôle de Légalité c'est-à-dire que, malgré l'abolition du seuil de 206 000€ HT, les marchés d'un montant supérieur à 206 000€ HT demeurent en l'état actuel du droit soumis à l'obligation de transmission aux représentants de l'Etat. Cela signifie qu'il y a certes un peu d'assouplissement sur la procédure et d'accélération de celle-ci mais un ralentissement va malheureusement se produire à un moment donné du fait du respect de cette obligation qui découle d'un autre Code. Cela avait dû échapper aux services de Bercy mais Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture n'a pas manqué de le relever dans le courrier que la commune a reçu ce matin.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

Affaire n° 09.003 : Attribution des Lots 2 et 5 des marchés d'assurances de la Ville

Les marchés d'assurances de la Ville de Blanquefort ont été relancés suite à la constitution du groupement de commandes avec le CCAS de Blanquefort et le SIVOM du Haut-Médoc.

Une procédure d'appel d'offres ouverte divisée en 7 lots a été engagée au mois de septembre 2008.

Lors du déroulement de la procédure d'appel d'offres, le lot 2 « Responsabilité civile et Protection Juridique Générale » et le lot 5 « Protection juridique pénale » ont dû être déclarés sans suite comme présenté dans la délibération soumise au Conseil Municipal du 17 novembre 2008.

Ils ont donc été relancés en appel d'offres qui arrivent aujourd'hui à leur terme, il convient donc de procéder à l'attribution de ces deux lots.

Lors de sa séance du 23 janvier 2009, la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes a déterminé comme suit pour chaque lot l'offre jugée économiquement la plus avantageuse :

-Lot n°2 Responsabilité civile et Protection Juridique générale : Sté SMACL pour une cotisation annuelle d'un montant de 9 793.66 €HT

-Lot n°5 Protection juridique pénale : Sté SARRE & MOSELLE pour une cotisation annuelle d'un montant de 612.84 €HT

Ces marchés sont passés pour une durée maximale de 4 ans et 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

Aussi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs,

- d'attribuer les lots ci-avant aux entreprises dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse par la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes en sa séance du 23 janvier 2009 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir et les pièces administratives qui en découlent.

Olivier EDANT rappelle que la Commission d'Appel d'Offres qui a été réunie est une Commission d'Appel d'Offres de groupement, ce qui a donc permis d'économiser des sommes importantes sur les marchés d'assurances.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

Rapporteur Monsieur le Maire

Point d'information spécial sur la reprise de FAI

Monsieur le Maire propose alors de faire une parenthèse dans ce Conseil Municipal pour aborder, comme indiqué précédemment, le point d'information spécial sur la reprise de Ford Aquitaine Industries. Celui-ci devant se faire hors Conseil Municipal, il décide donc de le suspendre à 18h30 pour laisser intervenir les différents protagonistes extérieurs. Monsieur le Maire ouvrira ensuite le débat.

Ils ont tous déjà eu l'occasion de débattre plusieurs fois de la situation de Ford Aquitaine Industries lors de Conseils Municipaux, de Commissions Extra-Municipales mais aussi de « Lundis à la Blanquefortaise ». Cette situation n'est bien sûr pas neutre ni pour la commune ni pour l'agglomération ni même pour le Département et la Région. La semaine dernière a vu l'annonce officielle d'un protocole d'accord consistant en la reprise de l'intégralité du site de Ford Aquitaine Industries par la holding HZ Holding France avec derrière le groupe industriel allemand Johann Hay. Cette issue est aujourd'hui en tout cas plutôt très positive par rapport aux inquiétudes qui ont pu exister ces dernières années puisque c'est a priori l'intégralité des emplois qui sont sauvegardés. Sont de surcroît prévus des investissements non négligeables sur le site ainsi que des perspectives de diversification. Or, concernant ce dernier point, tous savent que l'un des points faibles du site était cette espèce de monoculture/monodébouché.

Il faut donc déjà se féliciter de cette issue positive et remercier l'ensemble des acteurs qui ont permis ce résultat.

Il pense là aux salariés parce qu'il y a quand même eu une mobilisation forte des uns et des autres notamment lors des mouvements de grève mais aussi à l'encadrement de Ford Aquitaine Industries qui a suivi le dossier dans des conditions pas forcément aisées.

Il faut bien entendu également remercier l'ensemble des partenaires locaux c'est-à-dire le Conseil Régional qui a mandaté 2ADI, Pascale GOT, Alain JUPPE qui a utilisé son entregent, ainsi que les élus et les groupes politiques toutes tendances confondues et ce même s'il n'a pas forcément vu le même allant des groupes politiques notamment lors de la manifestation au Salon de l'Automobile de Paris mais il y a quand même plutôt eu une unanimité sur ce dossier.

Il convient aussi de remercier l'Etat en la personne de Madame la Ministre de l'Economie Christine LAGARDE qui s'est personnellement mobilisée et a présidé plusieurs Comités de Pilotage ; il estime effectivement que le résultat n'aurait peut-être pas été le même sans son intervention.

Il remercie enfin la Direction Européenne voire Internationale de Ford. Il note que tous, élus locaux, salariés, parlementaires, ont longtemps eu le sentiment d'être un peu promené sur ce

dossier et donc de tourner en rond. Cependant, à partir de mars-avril 2008, Ford Europe a mis en place le bon interlocuteur en la personne de Kévin BENNETT : ce dernier a pu actionner les leviers, court-circuiter la hiérarchie traditionnelle et s'investir fortement sur le dossier. Il reste qu'une grande entreprise comme Ford, même si elle est un peu vacillante au regard de la crise mondiale de l'automobile, a quand même un portefeuille de prospects et de relations non négligeable.

Pour terminer, il tient aussi à remercier Ford Monde qui devrait investir sur le site puisqu'il y a eu un accord au niveau de la Direction américaine. Ainsi, le résultat est aujourd'hui globalement très satisfaisant. La chaîne de mobilisation a été assez extraordinaire et a fait que tout le monde a poussé à sa manière dans le même sens, tout cela a abouti au résultat indiqué. Maintenant, ce n'est pas parce que l'on a abouti à ce résultat que les choses sont achevées. Il reste les semaines immédiates jusqu'à la signature du protocole définitif avec notamment des procédures et l'avis du Comité d'Entreprise. Cela amène jusqu'en avril-mai 2009. Ensuite, il y aura la période de passation de témoin et de reprise du dossier qui amènera à peu près jusqu'en 2011. Enfin, il y aura le post-2011 parce que, si une partie des 1 600 emplois sur site est relativement assurée, il reste qu'il faudra quand même à l'avenir conquérir de nouveaux marchés. Il tient en tout cas à remercier officiellement tout le monde d'être présent ce soir autour de cette table, cela montre aussi la bonne intelligence collective et ce même si cela n'empêche pas le positionnement des uns et des autres.

Concernant le post-2011, il considère qu'il y a quand même là un certain nombre d'atouts pour garantir les débouchés : le tour de table, les investissements et la très bonne qualité de la main d'œuvre qui a été un des facteurs déclenchant. Il relève toutefois que des inquiétudes demeurent : les reprises d'entreprises peuvent bien fonctionner et le groupe Johann Hay a là-dessus une expérience vieille de deux ans avec une entreprise dans l'Est où cela a bien fonctionné mais on a d'autres exemples locaux pour lesquels la reprise a été difficile. Il conviendra donc d'être extrêmement vigilants d'autant que, même si une certaine diversification va s'opérer, il n'en demeure pas moins que cela reste une entreprise industrielle avec des débouchés surtout dans l'automobile et ce dans un contexte de crise. En résumé, on est en train d'obtenir quelque chose qui était vraiment très loin d'être acquis mais, en même temps, le miracle, il faut le consolider et faire en sorte qu'il demeure dans le temps voire qu'il se développe.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Jacques PASSEMARD remercie le Conseil Municipal de les accueillir.

L'Agence Aquitaine de Développement Industriel avait en fait dans ce dossier la délégation de la Région, du Département, de la CUB, de la Mairie de Blanquefort et de la Mairie de Bordeaux, soit les coudées franches dans une union sacrée qui a bien servi. Ils ont donc essayé de jouer au mieux leur rôle de facilitateur et d'amener des idées.

Très concrètement, trois groupes de travail se sont montés. Ils existaient déjà depuis deux ans mais ils ont pris de l'ampleur surtout après l'arrivée de Kévin BENNETT. Le premier groupe s'employait à la reconversion du site dans son métier c'est-à-dire chercher d'autres boîtes pour d'autres constructeurs à réaliser sur place voire développer des marchés. Le deuxième groupe travaillait sur la diversification en partant des savoir-faire de l'entreprise. Le troisième groupe s'occupait de faire du préventif social c'est-à-dire cherchait à évaluer l'employabilité des gens au cas où. Tous ces groupes œuvraient en parallèle.

Le premier groupe mené par les gens de Ford s'est fait aider d'un Cabinet, le Cabinet Oneida, spécialisé dans la recherche de ce type d'investissements mais aussi par l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII) dont 2ADI est le correspondant régional. Cette dernière qui a 400 agents par le monde est capable de voir qui a des développements qui

pourraient venir en France. Le travail qu'elle a mené a par conséquent été un travail non négligeable.

Le deuxième groupe, beaucoup plus local, était quant à lui constitué de la Direction de FAI à Blanquefort et de 2ADI. Il a travaillé et continue de travailler à la recherche de diversifications possibles soit dans les murs soit à l'extérieur des murs. Il s'agit de travailler sur le développement et la revitalisation de la Zone et ce en rejoignant par là le projet complet de l'Ecoparc que mènent la Mairie de Blanquefort et la CUB afin que les deux projets s'emboîtent bien. Sur ce dossier, une passerelle très forte s'est construite.

Le troisième groupe a pour sa part amené à des formations valorisant les acquis des employés et à des formations associées. Ce groupe n'a pas fini son travail puisque la formation est un thème continu. En effet, il faudra lancer un deuxième étage de la fusée quand sera venu le moment de travailler sur les postes et l'adaptation des personnes aux postes.

De très nombreuses réunions s'en sont suivies à la DRIRE pour faire le point, réunions auxquelles participaient des gens comme Francis WILSIUS. Puis, chaque groupe a travaillé dans son coin et à son rythme. S'est alors instaurée une forme de confidentialité des projets parce qu'il est très difficile de mettre tout sur la table à un instant T. Il ne faut en particulier pas créer de faux espoirs. En outre, il y a aussi des risques de voir les candidats partir en courant parce qu'on a dévoilé leur stratégie et que leurs cotations en bourse ont changé et donc des risques de voir tout un tas de conséquences non-maîtrisables et négatives pour le débouché des projets. Ainsi, à chaque réunion, il était demandé de ne pas dévoiler un certain nombre d'informations et d'occulter volontairement un volet ou un autre de la réunion. L'erreur est aujourd'hui rattrapée puisque tout est maintenant sur la table.

Quelle est la situation au jour d'aujourd'hui ? Ce qu'il faut déjà dire, c'est que l'on parle pratiquement en temps réel. La signature d'un protocole s'est faite en grande pompe avec beaucoup de monde autour de la table ou sur la photo. Il estime que c'est très bien : c'est une réussite et cela se fête à plusieurs. Cependant, tout cela ne fait que commencer. Il reste beaucoup de travail à faire. Ainsi, la consultation du Comité d'Entreprise sur la reprise du personnel est un point important puisqu'il s'agit quand même là du cœur du projet. Le candidat a notamment été choisi pour cette raison. En effet, c'est lui qui avait le projet social le plus intéressant. Il était également très pressé d'agir. Ainsi, il reprend la totalité du personnel mais en misant sur son potentiel de développement. Il ne faut pas croire que c'est une entreprise qui vient et qui dit : j'assure 1 500 emplois pendant 10 ans parce que je vous mets le travail sur la table. Il y a au contraire du travail à faire : il y a certes des continuités de commandes pour Ford mais le repreneur a aussi en portefeuille 6 ou 7 projets à très forts potentiels dont certains sont d'ailleurs déjà porteurs de commandes comme celui des éoliennes et vont mécaniquement amener du business et de l'emploi mais il faudra quand même les déployer et les lancer en même temps que les boîtes de vitesse actuelles seront terminées. C'est là tout l'enjeu et ce pour quoi le repreneur est aussi pressé de démarrer. On est donc en présence de quelqu'un qui a du business, à qui l'on offre une continuité de travail avec les commandes de Ford et avec lequel on va investir pour assurer la pérennité des emplois notamment à l'horizon 2011 qui est, selon lui, le point fragile de ce plan.

Après, que dire de plus ? C'est aussi un prospect qui les intéresse parce que, dans le cadre de l'Ecoparc de Blanquefort, il apporte la fabrication de couronnes dentées pour les mécanismes d'éoliennes. C'est là une pièce difficile à réaliser et une pièce chère. Cette dernière est actuellement fabriquée à l'étranger : il n'y en a pas en France et il y en a qu'un peu en Italie, en Espagne, en Suède ou encore en Roumanie. Or, comme l'éolienne en France est un domaine sur lequel le gouvernement français mise, il faut aussi pouvoir en produire en France. Cette première production dans ce secteur-là en France leur permet donc aussi de consolider une politique de développement de cette Zone sur une thématique particulière. Il

ajoute que le projet canadien AER dont il a déjà été question sur la Zone existe toujours : AER viendra sans doute à Pauillac en 2010 pour une première partie de ses fabrications mais tout reste encore possible pour Blanquefort concernant la deuxième partie. Par ailleurs, un autre gros industriel de la région vient d'acheter une licence de fabrication d'éoliennes suédoise et viendra sans doute tout naturellement voir les représentants de la commune de Blanquefort pour s'y implanter parce qu'on l'a déjà plus que tiré par la manche en lui disant que, s'il souhaite vraiment faire quelque chose, c'est ici qu'il faut s'installer. Un fabricant français un peu à l'étroit dans ses murs souhaite également venir. Tout cela s'explique par le fait que l'on ait monté un système d'attractivité séduisant. En outre, la formation est déjà prête au niveau de l'Université. Les systèmes de caractérisation des éoliennes sont également prêts et l'organisme de qualification est là. Ainsi, le projet de Johann Hay a bien un sens pour eux dans le cadre du développement de cette activité sur le parc. Ce faisant, il ne fera donc pas que des couronnes dentées car, si les autres fabricants d'éoliennes viennent, on va certainement aussi lui proposer de fabriquer toutes les autres pièces de ces nacelles et il n'en sera que très content. Ainsi, leur but n'est pas simplement de dire « voilà des clefs, voilà des murs, voilà du personnel qualifié » mais c'est bien d'essayer de l'ancrer sur le territoire en lui apportant autour de lui des fournisseurs, de la recherche, d'autres partenaires, des sous-traitants et tout ce qu'il lui faut pour se solidifier sur le territoire. Il ne faut pas commettre la même erreur que Ford c'est-à-dire avoir une usine complètement spatiale et complètement déconnectée de tout cela. Il s'agit de faire en sorte que les mêmes problèmes ne se reposent pas dans quelques temps. 2ADI pense aussi déjà avec les gens de Ford à un bureau d'études pour également renouveler les produits dans cet esprit d'un partage de compétences locales. Il y a donc un très fort potentiel avec des gens qui ont la volonté d'investir. Il est par conséquent maintenant de leur devoir de les aider à réussir parce qu'il en va de l'avenir de ce site et au-delà de la Zone.

Régis ARNAUD remercie le Conseil Municipal de les accueillir.

Il y avait en effet beaucoup de beau monde à la Préfecture de la Gironde le 2 février dernier et cela lui a semblé tout à fait normal dans la mesure où il s'agissait quand même là d'une nouvelle importante. Il rappelle que, au total, 2 174 personnes étaient concernées par ce qui allait être annoncé : 1 600 personnes qui travaillent dans l'usine de transmissions automatiques, 295 personnes qui sont employés Ford mais qui travaillent dans l'usine de GFT et les préretraités. Cela intéressait donc quand même une population relativement importante. Parallèlement à la réunion en Préfecture et dont la presse s'est fait l'écho, s'est tenue une réunion du Comité d'Entreprise : cette réunion a d'ailleurs démarré un tout petit peu avant celle de la Préfecture, le Comité d'Entreprise ayant la priorité concernant les informations communiquées. Une réunion plus familiale c'est-à-dire uniquement réservée au personnel de Ford a ensuite eu lieu à l'usine : tout le personnel a été rassemblé pour l'annonce de la reprise et la présentation du repreneur. Sont intervenus : le Directeur de FAI, le représentant de HZ Holding et le Directeur de Johann Hay qui est donc la société qui travaille de façon très étroite avec la holding et qui amène des marchés à la holding. Le personnel a semble-t-il été rassuré mais il reste néanmoins des inquiétudes parce qu'il faut en savoir plus et parce qu'il faut que tout le travail de consultation avec le Comité d'Entreprise se déroule. Ainsi, le personnel va être informé au fur et à mesure des détails de ce projet. Il précise donc que ce vendredi 6 février a eu lieu la réunion n°0 de consultation du Comité d'Entreprise, réunion au cours de laquelle chaque membre du Comité d'Entreprise s'est vu remettre un dossier technique détaillé qui reprend tout le projet et qui détaille notamment les 6 projets industriels soit les investissements, les pièces ou les composants fabriqués, le personnel généré, sur les différentes années. Ainsi, ce dossier sera la base de la discussion.

A partir de là, quel est désormais le processus ? Les membres du Comité d'Entreprise ont 8 jours de revue et ce afin de donner à chacun l'occasion de revoir en détail ce projet, de pouvoir consulter les experts et de décider quel est l'expert qu'ils vont prendre pour les aider et les conseiller. Ainsi, la réunion n°1 de consultation du Comité d'Entreprise doit avoir lieu lundi prochain soit lundi 16 février, réunion durant laquelle les membres du Comité d'Entreprise pourront poser toutes les questions qu'ils souhaitent. Il précise que la réunion n°0 a été l'occasion de se mettre d'accord sur le processus à suivre. Un certain nombre de réunions régulières auront lieu mais, entre chacune de ces réunions formelles, un certain nombre d'ateliers beaucoup moins formels seront organisés. Il explique que, dans les réunions formelles, chaque mot de chaque participant est noté et enregistré. Or, il leur faut dynamiser cette revue. Ces ateliers moins formels permettront donc de donner aux membres du Comité d'Entreprise un peu plus d'éléments techniques, d'étaler les plans sur les tables, de voir les zones qui vont être modifiées, de voir quelles sont les machines qui vont être amenées, etc. Le Comité d'Entreprise pourra dès lors se faire une meilleure idée de ce qui est prévu. Au niveau des réunions formelles, cela permettra de gagner du temps dans la mesure où les détails techniques auront préalablement été vus. La masse d'information est effectivement colossale. Il en profite d'ailleurs pour dire que, avant l'annonce, il y a eu des mois de travail et une masse absolument colossale d'informations passées au crible : il faut notamment savoir qu'il y a eu plusieurs prospects. Ainsi, ils ont eu la chance de se retrouver dans une situation où ils avaient deux demandes concurrentes et il avoue que, honnêtement, ils n'avaient même pas imaginé dans leurs rêves les plus fous qu'ils pourraient être dans cette situation là à savoir de pouvoir choisir quel serait l'investisseur et donc bien sûr quel serait celui qui protégerait le mieux l'emploi du site. Beaucoup de travail a été fait mais il en reste encore beaucoup. Il indique que, parallèlement à tout cela, le travail technique avec les futurs repreneurs a démarré et ce afin de ne pas perdre de temps une fois que tout sera conclu avec le Comité d'Entreprise. Il s'agit en effet de pouvoir démarrer le plus vite possible. L'investisseur avait ce projet depuis un moment et il l'avait bien avancé. Ainsi, il y avait deux sites en concurrence, un en Roumanie et un en Allemagne de l'Est, mais, lorsque qu'il a été contacté pour l'usine Ford de Blanquefort, il a changé son fusil d'épaule et ce en particulier pour la main-d'œuvre formée et efficace. Il est de surcroît déjà fournisseur de la société Ford donc il connaît un certain nombre de choses de chez Ford et notamment des choses comme les procédures de qualité. Il sait donc qu'il peut se reposer sur ces éléments-là. Comme il souhaitait démarrer vite, il était plus intéressant pour lui de prendre quelque chose qui a fait ses preuves surtout en période de crise comme aujourd'hui et en particulier de prendre un site où il y a des gens qui ont fait leurs preuves et des mécanismes industriels qui ont fait leurs preuves aussi, plutôt que de partir de zéro sur des sites où il faut construire, embaucher, former, etc. Les projets qu'ils avaient en Roumanie ou en Allemagne de l'Est auraient été des projets qui ne leur auraient pas permis de démarrer aussi vite. Or, ici, à Blanquefort, les premières productions sortiront cette année là où il n'y a que peu d'investissements à faire et dès 2010 là où il y a des investissements à faire puis cela s'étalera jusqu'en 2011. Pour terminer, il rappelle qu'il y a 6 projets industriels, que des documents détaillés ont été remis au Comité d'Entreprise et qu'ils leur réservent donc la primeur de cela. L'information sera ensuite plus largement diffusée.

Francis WILSIUS remercie le Conseil Municipal de les accueillir.

Il explique qu'ils sont eux-aussi soulagés parce qu'il faut se souvenir qu'il y a tout juste un an ils étaient devant les portails de l'usine et qu'ils ont fait une dizaine de jours de grève pour pouvoir mobiliser la totalité des citoyens, les politiques et bien sûr les médias puisque tout passe aujourd'hui par les médias. Ce n'est effectivement pas pour se faire plaisir qu'ils passent à la télé ou vont devant les micros des journalistes mais c'est bien parce qu'il est

aujourd'hui nécessaire de faire cela pour mobiliser. Ils sont relativement fiers de ce qui a été fait. Il tient donc à remercier tous ceux qui ont contribué à ce résultat. Alors, un certain nombre de personnes s'attribueront bien entendu la paternité de cette réussite mais il pense que tout le monde y a en fait contribué : les salariés mais aussi la Direction de Ford Blanquefort. Il souligne en outre que, si ces investisseurs sont aujourd'hui venus à Blanquefort plutôt qu'en Roumaine ou en Allemagne de l'Est, c'est parce que la qualité de leur travail et les performances de Ford Blanquefort ont souvent été rappelées. On leur a d'ailleurs souvent dit qu'ils étaient « best in class » ce qui leur faisait un peu mal au ventre ces dernières années car on leur disait certes qu'ils étaient les « majors » de la promotion mais en même temps qu'ils allaient se retrouver au chômage. Or, parfois, il vaut mieux être le dernier et avoir du boulot ! Ainsi, d'autres usines moins performantes que la leur bénéficient pourtant d'investissements.

Enfin, c'est une fin et c'est une fin qu'ils espèrent heureuse. Ils ont effectivement espoir de trouver la solution pour sauvegarder l'ensemble des 2 174 emplois. A ce propos, il est aujourd'hui content d'entendre la Direction dire « on a sauvé 2 174 emplois » parce que, il y a quelques mois et selon elle, il n'y avait en fait que 1 500 emplois à sauver... Il ferme cette petite parenthèse car il faut néanmoins tourner la page et, comme cela a été dit, il reste encore beaucoup de travail à faire. En effet, tout n'est pas clair dans leur esprit. Une holding va donc les racheter mais quel va être le rôle de la société Johann Hay à l'intérieur et quel va être aussi le rôle de Ford. Il va bien sûr falloir leur expliquer tout cela. Ensuite, dans la même entreprise, il y aura 6 projets et donc 6 ateliers alors qu'il n'y avait auparavant qu'un seul atelier et qu'une seule fabrication de boîtes de vitesse. Demain sera par conséquent un grand défi. Tout cela doit être éclairci. Par ailleurs, concernant les 200 millions d'investissements dont il est question, tous se demandent : qui amène quoi, quelle est la répartition, qui prend cela en charge ? Le Comité d'Entreprise a donc encore beaucoup de choses à voir et beaucoup de questions à élucider.

Par ailleurs, tout n'est pas véritablement gagné puisque des parties de l'usine vont être sous-traitées. Il leur a aussi été dit que leurs salaires seront globalement maintenus : il relève là le terme de « globalement » ! De nombreux éléments restent donc à discuter et à négocier. Ils tiennent cependant à contribuer à la réussite de ce projet parce que cela fait des mois qu'ils se battent pour sauver leur entreprise mais ils vont néanmoins rester très vigilants par rapport à tout ce qui va se faire et à tout ce qui va se dire. Il rappelle que l'Etat a prévu de mettre en place un Comité de Suivi et que c'est simplement le Groupe de Pilotage qui va se transformer en Comité de Suivi. Il souhaite à ce sujet que soit également mis en place un Comité de Suivi au sein de la Commune, de la Région et de la CUB : il lui semble effectivement nécessaire que tous puissent se réunir régulièrement pour voir comment les choses évoluent et qu'ils puissent toujours être un groupe de pression vis-à-vis de Ford pour que la pérennité de ce site soit assurée.

Monsieur le Maire tient à apporter quelques précisions. D'une part, il souligne qu'un Comité de Suivi va effectivement être mis en place. Il estime qu'il est important que l'information continue à bien circuler entre eux. D'autre part, pour répondre à une question qui leur est désormais fréquemment posée, les collectivités locales n'ont pas été officiellement sollicitées concernant le plan d'investissements ; Alain ROUSSET et lui-même ont néanmoins dit qu'ils se tenaient à la disposition des repreneurs mais ce degré de détail n'a pas encore été atteint.

Jean-Christophe GUILLAUME considère qu'il faut bien évidemment tous se féliciter de ce succès. La problématique était en effet l'avenir du site après 2011 : c'était le noir le plus complet mais, aujourd'hui, une alternative leur est enfin proposée. C'est maintenant toutefois que l'on rentre dans le vif du sujet et ce parce que tout n'est pas encore véritablement écrit.

On a cependant l'identification d'un repreneur ainsi que, en termes de trajectoire, l'identification d'un certain nombre de projets qui, si tout va bien, rendront beaucoup moins dépendant le site de Blanquefort à l'industrie automobile et c'est là un point dont il faut vraiment se féliciter. Après, sur la holding, il est vrai que tout le monde se pose la question de savoir qui est derrière et ce qu'elle fait réellement. Pour ce que l'on en sait aujourd'hui, gravitent autour de cette holding non seulement Johann Hay mais aussi un certain nombre de groupes industriels familiaux allemands qui sont ce qui fait et ce qui a vraiment fait la croissance économique en Allemagne puisque ce sont les « grosses » PME allemandes qui là-bas font la croissance. Cela peut donc leur donner une lueur d'espoir. Néanmoins, il est certain que 2011 reste le point charnière et le point crucial. Alors, on ne sait certes pas aujourd'hui quel sera le devenir après 2011 mais on a au moins une alternative présente. Le plan de charges et le plan de commandes vont quand même permettre de retravailler immédiatement, ce qui est là quelque chose de réellement important. Ensuite, après 2011, on n'en sait strictement rien aujourd'hui mais ce que l'on observe à chaque fois qu'il y a eu des crises c'est qu'il y a une fin à toute crise et peut-être que d'ici 2011 il y aura un retournement de cycle économique qui permettra au site de Blanquefort avec la diversification des projets industriels identifiés aujourd'hui de repartir et ce tant sur l'éolien et le développement durable que pourquoi pas sur d'autres pistes qui ne sont peut-être pas encore clairement identifiées aujourd'hui.

Gilles PENEL souhaite préciser qu'il reste encore les prospects 2 et 6. Il estime qu'il serait bien que la Direction de Ford leur donne les noms de ces deux prospects et que ces deux entreprises restent dans la région bordelaise. Il ajoute, quant à HZ Holding, qu'ils vont bien sûr rester vigilants parce que rien n'est gagné.

Olivier EDANT tient à dire quelques mots sur l'ambiance générale qui a entouré ce dossier jusqu'à ce premier dénouement. Il a effectivement été assez étonné du nombre de prospects : on a quand même démarré à 6 pour arriver à 2 puis terminer à 1. De surcroît, au-delà de ces 6, il y a eu des quantités de projets plus ou moins petits, de potentialités plus ou moins importantes, qui ont gravité tout autour comme si un vide était à combler. Ainsi, il y avait manifestement un certain nombre de personnes qui s'intéressaient pour X raisons, plus ou moins bonnes d'ailleurs, mais en tout cas qui s'intéressaient à ce site. Il y a manifestement des choses à faire. Il estime que cette réunion de lundi dernier et cette période de négociations ne doivent pas être un aboutissement mais, au contraire, qu'il faut peut-être à partir de là imaginer d'autres choses et saisir ces opportunités-là puisque ces gens avaient des projets et des besoins. Il imagine que tout cela est sans doute fait au niveau de 2ADI et au niveau des bureaux de développement économique mais il tenait à le signaler. Cette ambiance générale a donc été assez étonnante dans une période qui peut paraître un peu désespérée voire désespérante mais il y a manifestement encore des gens qui ont des projets et qui s'intéressent à des territoires et cela serait bien si on pouvait effectivement prendre le sillage.

Concernant la holding, c'est quelque chose qui les a tous un peu troublé et ce sans doute car ce n'est pas vraiment dans la culture financiero-industrielle ou industrialo-financière française. Pour les Français, une holding c'est un porteur c'est-à-dire c'est une société dont le seul but est d'acquiescer une participation dans une autre. Or, ce n'est manifestement pas tout à fait ce que HZ Holding a l'intention de faire. Ainsi, les holdings fonctionnent peut-être différemment en Allemagne qu'en France et n'ont pas tout à fait le même rôle. En France, il s'agit d'une optimisation financière et fiscale d'une opération. Il n'y a en cela rien de honteux. Il est toutefois vrai que cela les a un peu surpris que HZ Holding soit mise en première ligne. Cependant, l'usine Mod'8 à Blanquefort a été vendue il y a peu à la holding de Jacques ROYER qui est un professionnel de la chaussure mais cela n'a pas été mis en avant :

ce qui les importait était de savoir que l'usine Mod'8 était rachetée par un professionnel de la chaussure et non le portage fiscal.

Régis ARNAUD explique que, dans la culture française, le terme de holding n'est effectivement pas forcément bien accueilli parce que l'on ne sait pas très bien ce que cela cache et que, depuis plusieurs années, la presse a aussi mis en avant des histoires de montages financiers qui n'étaient pas très clairs. Quant à HZ Holding, elle possède déjà une entreprise en Moselle connue sous le nom d'Ascoforge SAFE (Société des Aciers Fins de l'Est). Il précise que c'était anciennement Renault qui avait créé cette société spécialisée dans le forgeage de pièces fines destinées à l'industrie automobile. Cette société n'est pas connue comme HZ Holding mais comme Ascoforge SAFE. Il pense donc que, dans quelques temps, un nom sera également donné au site de Blanquefort. Ils feront ainsi partie d'une holding, HZ Holding, qui aura deux sociétés en France c'est-à-dire Ascoforge SAFE et celle de Blanquefort qui aura sans doute également son propre nom. Le terme de holding n'est lui-même qu'une coquille : c'est un montage financier. En même temps, ils sont aujourd'hui déjà au sein d'une holding puisque FAI dépend de Ford Espagne qui dépend lui-même d'un autre étage. C'est donc aujourd'hui aussi un montage holding mais qui est plus rassurant dans le sens où il y a le nom de Ford qui reste. HZ Holding est donc, quant à lui, un nom un peu plus mystérieux ! C'est la raison pour laquelle ils vont prendre le temps d'expliquer le mécanisme. De surcroît, les propriétaires de la holding vont venir devant le Comité d'Entreprise pour répondre aux questions que les gens se posent. Il rappelle que ce terme de holding fait quand même partie du vocabulaire des montages actuels. En Allemagne, il y a d'ailleurs la holding HZ Holding Germany : HZ Holding France n'est donc qu'une réplique du modèle allemand.

Jacques PASSEMARD indique que 2ADI s'est aussi posée des questions par rapport à cette holding. En tout cas, ce qui est sûr c'est que ce n'est pas une holding à la Française, qu'il n'y a pas non plus derrière de fonds de pension ou encore que ce n'est pas un montage financier qui permet de faire de l'auto-rachat sur les bénéfices et de devenir propriétaire d'une entreprise sans avoir mis un sous. C'est en effet tout le contraire puisqu'il s'agit avec ce système de protéger l'outil industriel. Ainsi, les Allemands créent des holdings pour cette raison c'est-à-dire pour pas que l'on vienne mettre la main dessus. Par ailleurs, leur culture est la suivante : quand l'entreprise gagne de l'argent, il faut tout de suite réinvestir afin d'augmenter la valeur du patrimoine. Après, le Comité d'Entreprise va poser des questions et il aura des réponses vraisemblablement très prochainement.

Concernant les prospects, il est bien évident que l'on ne les lâchera pas puisqu'il y a eu des contacts pris par une prospection très lourde mais aussi et surtout par le carnet de relations de Ford et en particulier de Kévin BENNETT et le crédit de Ford n'est pas n'importe quel crédit. Ainsi, le prospect qui était en deuxième liste voulait aussi l'ensemble du site mais avait un projet qui était moins intéressant sur le plan social ; c'est malgré tout une entreprise tout à fait respectable, qui gagne de l'argent et qui est sérieuse sur le plan technique. Le problème de l'usine Ford, c'est qu'il y a les bâtiments et le personnel mais aussi les machines. Francis WILSIUS a aussi dit à un moment donné que l'on aurait pu essaimer et après tout pourquoi pas mais il ne lui semble pas que cela aurait été une bonne solution. En France comme ailleurs, il y a une concurrence de sites en difficulté : il y a effectivement d'autres entreprises à reprendre un peu partout et ce sur les mêmes marques que Ford c'est-à-dire des machines et du personnel qualifié donc on aurait eu encore davantage de mal à se placer en essaimant. En revanche, il pense à un autre prospect qui était intéressant et qui proposait de faire des échanges standards de boîtes de vitesse avec une entreprise qui a vraiment bien développé ce concept aux Etats-Unis. 900 emplois sont ainsi concernés là-bas, ce qui est loin d'être négligeable. Celui-là ne sera pas lâché parce qu'il ferait travailler les deux unités qui sont déjà

en place en apportant lui-même une grosse compétence en logistique. Il faut en effet aller chercher les boîtes et les redistribuer. C'est donc un projet à l'échelle européenne et avec des deals avec tous les constructeurs. Cela va être sans doute assez long à monter. Ils espèrent cependant arriver à amener cette entreprise sur la Zone. D'autres prospects sont encore derrière, à des rangs moindres, mais on ne les lâche pas non plus. L'idée de Kévin BENNETT, c'est celle d'un campus automobile ou d'un campus mécanique de précision. A ce propos, il espère que Kévin BENNETT ne partira pas dès la signature établie parce qu'on aura tous encore besoin de lui, de son savoir et de ses relations. L'après 2011 est bien sûr leur inquiétude mais on ne sera en tout cas pas dans une logique de tout ou rien comme cela a été le cas jusqu'ici. Au contraire, on est dans un continuum dans lequel des projets vont être lancés et d'autres vont peut-être s'arrêter d'ici à 2011 mais on verra en tout cas les choses évoluer et on aura aussi des actions correctives. En outre, d'autres prospections et d'autres projets que Johann Hay sont en préparation. Ford va aussi jouer le jeu et ce sous d'autres formes. Enfin, la diversité des secteurs et des projets qui sont devant eux sont autant de chances de réussir.

Jacques PADIE explique qu'il n'étonnera sans doute personne en disant qu'il ne croit pas au capitalisme à visage humain mais néanmoins le capitalisme s'installe là où il est capable d'être efficace et de faire effectivement des profits. Ce qu'il veut simplement dire par là c'est que, si ce groupe est venu s'installer ici à Blanquefort, c'est parce qu'il sait qu'il trouve là du personnel de grande qualité et qu'il sait que ce personnel de grande qualité va produire du matériel de qualité. De surcroît, il sait aussi que, contrairement à d'autres pays comme la Roumanie ou encore l'Allemagne de l'Est, il y a encore dans ce pays qu'est la France des services publics très importants et qui sont là-aussi le garant de l'avenir. Il est donc bien nécessaire de garder ces services publics et ce notamment parce que cela sous-tend aussi l'emploi industriel.

Jacques PASSEMARD informe que, d'après le Journal du Dimanche, 4 entreprises rapatrient en France des productions qu'elles ont à l'Est. C'est par exemple le cas de Forestia, le premier sous-traitant de Peugeot, qui a décidé de fermer son usine de plastiques en Tchéquie pour la rapatrier en France. Il y a donc un retour qui se fait vers la France sur des bases telles que la compétence, le sérieux, la qualité, la réactivité et l'innovation.

Thierry CAHUZAC revient sur ce que disait Francis WILSIUS quant à l'importance des médias. Il est certain que cette période de crise a permis de mettre le projecteur non seulement sur les difficultés de l'entreprise mais aussi sur les personnes qui y travaillent et ce notamment par une série de reportages. Il trouve que c'est un des points positifs de cette affaire que d'avoir montré que l'entreprise fait vivre des gens, que ces gens-là ont une histoire et que l'entreprise sert certes à produire des biens utiles à la population mais aussi à faire vivre des gens. C'est un aspect qui lui semble important. Cette période de crise révèle également des personnalités ; il tient ainsi à dire que Ford a de la chance d'avoir un secrétaire de Comité d'Entreprise de cette trempe c'est-à-dire qui a à la fois une rigueur et une capacité à toujours trouver le mot juste et ce sans excès mais avec fermeté.

Véronique FERREIRA indique qu'elle a une question qui cache peut-être une inquiétude : dans les raisons qui ont poussé cette entreprise à choisir le site de Blanquefort par rapport à la Roumanie ou à l'Allemagne de l'Est, est-ce que, à un moment donné, il a été nommé le maillage des sous-traitants qui peut exister et ce en plus de l'importance des services publics ? Ainsi, est-ce qu'il y aurait une possibilité de travail avec l'ensemble des PME qui travaillaient pour FAI jusqu'à présent ?

Jacques PASSEMARD confirme que c'est là une question importante parce que c'est en fait toute une ramification. Les repreneurs du site reprennent la fabrication des boîtes de vitesse pour au moins deux ans c'est-à-dire qu'ils ont repris le contrat des pièces de rechange qu'il faut assurer pendant 10 ans en France et pendant 15 ans dans certains pays. Il précise que, sur ces pièces de rechange, il y aura donc le tampon Ford et il n'est pas question pour Ford de laisser faire n'importe quoi avec n'importe qui. Ainsi, Ford travaille avec un réseau de sous-traitants : il y en a à peu près 40% aux Etats-Unis puis il y en a en Italie, en Allemagne et en Suisse. Concernant la France et l'Aquitaine, il y en a peu sur les pièces de monte. Ces contrats de fourniture que Ford a signé avec ces fournisseurs sont en général basés sur 3 ans et ce avec des procédures de renouvellement qui font qu'ils gardent généralement leurs contrats parce que Ford est satisfait. En outre, des systèmes de protection juridique ont été mis en place et c'est une des raisons pour lesquelles ils ne sont pas arrivés à les ramener en Aquitaine. Il est donc imposé au repreneur de travailler avec les sous-traitants actuels afin d'assurer la qualité. Concernant les nouvelles productions, il ne faut pas s'inquiéter : 2ADI va se battre. Ils ont en effet un carnet et leur intérêt est bien d'ancrer cette entreprise. Il faut par ailleurs que le système de décision et de gouvernance de l'entreprise soit ici sur le site de Blanquefort car cela a été un des défauts de Ford. La compétence était certes là et il y avait tout ce qu'il fallait au niveau qualité. En revanche, il a fallu se battre pendant deux ans pour trouver qui était le responsable entre Cologne et Détroit, chacun se renvoyant la balle sur le destin de l'usine. C'était quelque chose de complètement insaisissable. Il ne faut pas à nouveau miser sur des entreprises qui fonctionnent de cette manière. L'ancrage par les fournisseurs est donc très important. Cela se développe dans d'autres secteurs comme l'aéronautique avec le lean manufacturing c'est-à-dire qu'on n'offre plus une entreprise toute seule avec ses produits mais on offre, au contraire, une grappe industrielle d'entreprises avec tout son réseau, tout son potentiel, toute sa force, afin d'aller conquérir de nouveaux marchés.

Monsieur le Maire pense que c'est vraiment là un des enjeux des mois et des années à venir c'est-à-dire à la fois de faire en sorte que la reprise se fasse dans les meilleures conditions possibles et de travailler sur le post-2011 sur les autres débouchés pour les boîtes de vitesse. Plusieurs centaines d'emplois sont quand même concernées. Or, c'était une usine extrêmement performante mais qui n'avait peut-être pas assez de liens avec l'extérieur et surtout un centre de décisions qui n'était pas forcément bien localisé. Au-delà du fait qu'il sonne bien, le terme de campus mécanique est une réalité qu'il faut parvenir à construire. Il lui semble qu'ils en ont les atouts et qu'il faut poursuivre cet effort. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il avait dit à Bercy et ce dès le départ qu'il comptait sur eux pour la suite. Ils ont déjà là un résultat extrêmement satisfaisant mais il faut arriver à démultiplier les choses et aller encore plus loin avec ce savoir-faire mécanique assez exceptionnel qui est sur ce site.

Régis ARNAUD explique que l'usine a quand même vécu 35 ans avec quelqu'un qui leur amenait les commandes mais aussi les nouveaux produits. Ainsi, même s'il y a eu des périodes creuses, ils sont passés au travers jusqu'à présent. Or, il va y avoir là un changement culturel important parce qu'il va désormais falloir aller chercher des clients, les convaincre puis les garder. Ainsi, la manne n'arrivera plus toute seule. Ce changement de culture ne va quand même pas être évident puisqu'ils ont longtemps eu l'habitude de ne pas se préoccuper des commandes. Maintenant, Ford ne part pas à la sauvette puisque vont être produites des boîtes de vitesse pour Ford jusqu'en 2011. En outre, comme les journaux l'ont annoncé, Ford va aussi mettre de l'argent dans cette aventure : Ford accompagne et met effectivement la main à la poche pour que cette aventure marche. La société Ford sera donc présente durant les 3 ans qui viennent. Cependant, d'une société où l'on n'avait pas à se préoccuper des

commandes et où les lieux de décisions étaient ailleurs, ils vont en fait se retrouver dans une situation où il va falloir se débrouiller et où ceux qui investissent comptent sur eux pour prendre les décisions. Ainsi, ils ont toujours eu l'habitude chez Ford de se retourner vers le grand frère derrière quand ils avaient un gros problème mais cela va désormais être très différent. Ils auront demain des objectifs et ce sera à eux de se débrouiller pour les atteindre. Les responsables de Johann Hay attendent cela d'eux c'est-à-dire qu'ils attendent qu'ils leur proposent des solutions. Il est donc vrai que cela va beaucoup les changer. Les clients ne seront certainement pas évident à trouver mais ils se battront pour aller les chercher. Si HZ Holding et Johann Hay sont venus les voir et ont voulu rester sur le site, c'est bien parce qu'ils ont été frappés par l'atelier mais, après, ce sera un combat de tous les jours.

Monsieur le Maire acquiesce : un basculement de culture va effectivement s'opérer.
Il remercie les intervenants extérieurs au Conseil Municipal de leur présence ainsi que du travail réalisé.

Jacques PASSEMARD remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour son écoute. Il ajoute que tous comptent aussi sur eux car ils ne sont pas tout seuls dans cette aventure : c'est un collectif.

Monsieur le Maire clôt ce point d'information spécial sur la reprise de FAI et réouvre l'ordre du jour du Conseil Municipal à 19h25.

Rapporteur Lydie GAUTIER

Affaire n° 09.004 : Règlement des prestations municipales par chèque emploi service universel

La Ville de Blanquefort s'est engagée dans une démarche d'amélioration de la qualité du service public et de ses relations quotidiennes avec les usagers.

Un des volets de cette démarche porte sur la simplification des formalités à effectuer par les citoyens pour accéder et bénéficier du service public.

L'élargissement des modes de paiement possibles pour régler des prestations municipales constitue dans cette optique une orientation intéressante.

Le paiement de prestations municipales (activités petite enfance et périscolaires - accueil périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement) par l'intermédiaire de Chèque Emploi Service Universel (CESU) n'est actuellement pas possible.

Le CESU est un mode de règlement proposé par certains employeurs à leurs salariés au titre de leur politique sociale, non soumis à cotisations sociales, mais dont les salariés perdent le bénéfice s'ils ne peuvent les utiliser auprès des structures de garde de leurs enfants.

L'acceptation du CESU génèrera pour la commune un coût représentant environ 2% du montant total des prestations qui seront réglées par CESU prélevés par l'organisme de recouvrement du CESU.

Il vous est donc proposé Mesdames, Messieurs :

- d'autoriser le règlement des prestations municipales petite enfance et périscolaires décrites ci-dessus par la signature d'une convention d'agrément avec le Centre de recouvrement du CESU
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents

Lydie GAUTIER précise que cette acceptation du CESU a certes un coût pour la commune, 2% du montant total des prestations, mais le groupe de la majorité pense qu'il est quand même très souhaitable de proposer ce mode de paiement aux citoyens.

Monsieur le Maire estime que cette délibération est plutôt une bonne chose en termes de simplification et de fluidité.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

Rapporteur Chantal BULTEAU

Affaire n° 09.005 : Acquisition de la parcelle BZ 112 rue de la gare

La propriétaire du terrain bâti situé au 28 rue de la gare, cadastrée section BZ n° 112 (plan joint en annexe), souhaite vendre son bien actuellement vacant.

La parcelle concernée (d'une superficie de 1058 m²) est située en face de la gare dans la continuité de terrains propriétés de la Communauté urbaine.

La modernisation en cours de la gare, de ses abords et de ses accès, mais surtout la perspective de la desserte de Blanquefort par un Tram Train à échéance de 2014, nécessitent qu'une veille foncière soit exercée sur ce secteur et que les opportunités de constitution de réserves foncières soient saisies.

Aussi, après consultation du service des domaines et accord sur la chose et sur le prix entre les parties,

Il vous est proposé, Mesdames et Messieurs,

- d'accepter l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section BZ n° 112, d'une superficie de 1058 m² appartenant à Madame DUBOURDIEU Solange née BESSE demeurant 13 rue des Acacias à Blanquefort pour un montant de 174 570 €
- de charger Monsieur le Maire de poursuivre cette affaire et de signer les actes nécessaires à cette acquisition.

Le montant de cette dépense a été prévu au Budget 2009 – Nature 2118 - Fonction 824.

Monsieur le Maire observe que cette délibération porte sur un lieu relativement stratégique. Il ajoute que la CUB va très prochainement délibérer sur le sujet du tram-train du Médoc et lancer la procédure pour le choix d'un maître d'œuvre pour les études pour 5 millions d'euros et pour les travaux pour 40 millions d'euros. Une fois le choix fait, aux environs du mois de juillet, il restera 51 mois avant la mise en service du tram-train.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

Rapporteur Olivier EDANT

Affaire n° 09.006 : Garantie d'emprunt souscrit par la SEMI auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'un logement « Résidence Cimbats 3 »

Afin de financer l'acquisition – amélioration d'un logement résidence CIMBATS III (échange d'un T4 contre un T5) situés au 6 avenue du Général de Gaulle à BLANQUEFORT, la SEMI a décidé de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : un prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) de 48 000 Euros destiné au financement de l'acquisition – amélioration d'un logement de type T5.

Le conseil municipal est ainsi amené à se prononcer sur la garantie que la commune de Blanquefort pourrait accorder pour le remboursement de cet emprunt.
Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLAI de 48 000 Euros

Durée de la période d'amortissement: 25 ans
Echéances : annuelles
Différé d'amortissement: Néant
Taux d'intérêt actuariel annuel: 3.80%
Taux annuel de progressivité: .0%

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit d'une période d'amortissement de 25 ans, à hauteur de la somme de 48 000 € pour ce prêt PLAI.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Les élus de la commune mandataires au Conseil d'Administration de la SEMI (Messieurs FELTESSE, EDANT, GUILLAUME et Mesdames BULTEAU, DUMAS et FERREIRA), ne prennent pas part au vote.

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil,

Il vous est demandé Mesdames, Messieurs,

- d'accorder la garantie du prêt PLAI décrit ci-dessus que la SEMI se propose de contracter auprès de la CDC
- d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 27 voix pour.

Affaire n° 09.007 : Garantie d'emprunt souscrit par la SEMI auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération acquisition-amélioration « Maison du Coiffeur »

Dans le cadre de l'opération d'acquisition - amélioration « Maison du coiffeur » située 1 et 3 rue de la république à Blanquefort, la SEMI de Blanquefort procède à la réhabilitation de deux logements, un T3 et un T4.

Afin de financer cette opération, la SEMI a décidé de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

- un prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) de 70 000 Euros destiné au financement de l'acquisition – amélioration d'un logement de type T3 ;
- un prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) de 130 000 Euros destiné au financement de l'acquisition – amélioration d'un logement de type T4 .

Le conseil municipal est ainsi amené à se prononcer sur la garantie que la commune de Blanquefort pourrait accorder pour le remboursement de ces emprunts.

Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLUS de 70 000 Euros

Echéances : annuelles

Durée de la période d'amortissement : 40 ans

Taux d'intérêt actuariel annuel : 4.60%

Taux annuel de progressivité : .0%

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Prêt PLUS de 130 000 Euros

Echéances : annuelles

Durée de la période d'amortissement : 40 ans

Taux d'intérêt actuariel annuel : 4.60%

Taux annuel de progressivité : .0%

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale des prêts, soit d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur des sommes de 70 000 € euros et 130 000 € pour ces prêts PLUS.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Les élus de la commune mandataires au Conseil d'Administration de la SEMI (Messieurs FELTESSE, EDANT, GUILLAUME et Mesdames BULTEAU, DUMAS et FERREIRA) ne prennent pas part au vote.

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,
Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil,

Il vous est demandé Mesdames, Messieurs,

- d'accorder la garantie des deux prêts PLUS décrits ci-dessus que la SEMI se propose de contracter auprès de la CDC
- d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Chantal BULTEAU tient à illustrer ces deux dernières délibérations. En effet, il lui semble important de préciser pour quels types de logements la commune donne sa garantie d'emprunts. Ainsi, il s'agit notamment de se porter garant au titre du prêt PLAI pour un T5 d'une surface habitable de 93 à 94m² et d'un loyer de 440€ Les logements pour lesquels la commune se porte garante au titre du prêt PLUS sont quant à eux : un T3 de 81m² pour un loyer de 417€ et un T4 de 122m² au-dessus de la « Maison du Coiffeur » pour un loyer de 651€ Elle rappelle que la loi BOUTIN sur le logement est actuellement en cours de vote ; cette dernière tend à abaisser le plafond des ressources pour pouvoir disposer d'un logement social, ce qui entraîne pour certaines populations de se retourner vers le parc privé. Or, dans le parc privé, le loyer du T4 serait aux alentours de 900€ au lieu de 651€ et celui du T3 entre 500 et 520€ au lieu de 417€ Il lui paraissait donc important de souligner cette notion de garantie d'emprunt qui permet d'obtenir sur la commune des loyers adaptés aux situations des familles.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 27 voix pour.

Affaire n° 09.008 : Désignation d'un représentant de la Ville au sein du conseil de développement du Grand Port Maritime de Bordeaux

La loi du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire prévoit en particulier la transformation des Ports Autonomes en Grands Ports Maritimes.

Par suite, le décret du Premier Ministre en date du 9 octobre 2008 a institué le Grand Port Maritime de Bordeaux.

Parmi les instances de gouvernance de cette institution, il est prévu un Conseil de Développement obligatoirement consulté sur le projet stratégique du Port et sur sa politique tarifaire.

Cette instance à caractère consultatif est composée de 30 membres, répartis en quatre collèges, dont celui des représentants des collectivités territoriales situées dans la circonscription du Port.

Dans ce cadre, il revient à la Ville de Blanquefort de désigner un représentant siégeant à ce Conseil au sein du collège des collectivités locales.

- Aussi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de désigner Monsieur Olivier EDANT comme représentant de la Ville de Blanquefort au sein du Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Bordeaux.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Jean-Christophe GUILLAUME indique que le groupe de l'opposition s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur le Maire acquiesce : c'est effectivement en cohérence avec les précédents votes de l'opposition lorsque celle-ci n'est pas représentée au sein des organismes extérieurs à la Mairie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 27 voix pour et 6 abstentions (M. FRANCOIS, N. GAUTIER, S. GIRARD, R. GUEYDAN NABERA SARTOULET, J-C. GUILLAUME, J. TARIS).

Rapporteur Lydie GAUTIER

Affaire n° 09.009 : Demande de subvention au Conseil Général pour le Club Environnement de l'accueil de loisirs de Fongravey

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Ville de Blanquefort a publié en février 2007 un Agenda 21 comportant 42 fiches-actions.

La fiche-action n°17 a pour objectif d'accompagner les établissements scolaires et centres péri-scolaires dans leurs démarches de sensibilisation des enfants au développement durable.

Les 3 accueils de loisirs de la ville (Fongravey, La Charmille, La Chaumière) se sont fortement impliqués en 2008-2009 dans cette démarche, en particulier dans le cadre de l'opération « Toute la Ville se met sur son 21 ».

De son côté, le Conseil Général de la Gironde propose aux communes un dispositif intitulé « Club Environnement » qui cherche à développer l'éco-citoyenneté des jeunes Girondins.

Ce dispositif repose sur un projet piloté par une collectivité pour mener, hors temps scolaire, des démarches pédagogiques structurées de sensibilisation. Ces projets peuvent être portés soit en direct, soit par le biais d'une association d'éducation à l'environnement.

La commune de Blanquefort a donc décidé de créer un Club Environnement et de le proposer à l'accueil de loisirs de Fongravey, les 2 autres centres accueillant des enfants trop jeunes pour ce type d'activité.

Le Club Environnement s'adresse à un groupe composé de 20 à 25 enfants maximum âgés entre 7 et 10 ans. 16 séances d'animation leur seront proposées, à raison de 2 mercredis par mois, jusqu'à août 2009. Les activités pourront se dérouler à Fongravey ou sur un site extérieur selon le sujet de la séance.

L'animation en est confiée à l'association Méduli Nature, spécialisée dans l'éducation à l'environnement et au développement durable qui met à disposition, pour les 16 séances prévues, un animateur spécialisé en éducation à l'environnement.

Plusieurs thématiques relevant de l'environnement peuvent être développées : la faune, la flore, les milieux naturels, le paysage, la géologie, les espaces naturels, etc. Des thèmes relevant davantage du développement durable pourront également être choisis afin d'accompagner de manière plus spécifique la démarche d'Agenda 21 du centre, et notamment autour des gestes éco-citoyens : tri des déchets, économies d'énergie et d'eau, qualité de l'air, transports, etc.

Le montant de la prestation assurée par Méduli Nature s'élève à 3 700 €TTC.
L'ensemble de ces dépenses est éligible au titre du dispositif départemental.

La commune sollicite donc une participation financière auprès du Conseil Général selon les modalités prévues par le dispositif « Club Environnement », à savoir une participation départementale à hauteur de 80%, soit un montant total de 2 960 €; le solde (20%, soit 740 €) restant à la charge de la commune.

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- de solliciter la participation du Conseil Général de la Gironde à la création d'un Club Environnement pour l'accueil de loisirs de Fongravey, à hauteur de 80% des frais engagés, à savoir 2960 €TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Monsieur le Maire rappelle que le CLSH de Fongravey a été un des premiers centres de loisirs en Gironde à faire un Agenda 21. Cela s'est ensuite enchaîné.

Lydie GAUTIER précise, pour avoir assisté à des réunions avec les animateurs, que le travail effectué est réellement très important. Il est en outre intéressant de voir les changements d'habitudes chez les enfants qui eux-mêmes les répercutent dans leur milieu familial.

Monsieur le Maire confirme que c'est effectivement un travail d'une très grande qualité, travail qu'il est notamment possible de voir sur les blogs Agenda 21 et Petite Enfance de la Mairie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

Rapporteur Jean-Marie DELUCHE

Affaire n° 09.010 : Délégation de Monsieur le Maire pour les votes au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF)

Par délibération en date du 27 juin 2008, le Conseil Municipal désignait trois propriétaires de biens fonciers non bâtis de Blanquefort pour siéger à la Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) de la vallée maraîchère des Jalles.

Cette commission doit étudier et statuer sur les aménagements fonciers et hydrauliques nécessaires au maintien des agriculteurs sur leurs terres dans de bonnes conditions.

Il convient maintenant de désigner un conseiller municipal pour représenter Monsieur le Maire, en particulier dans les cas de vote au sein de la CIAF.

Il vous est donc demandé, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir désigner Monsieur Jean-Marie DELUCHE, Adjoint au Maire en charge notamment de l'hydraulique, comme le représentant de la Mairie de Blanquefort à la Commission intercommunale d'aménagement foncier de la vallée maraîchère des Jalles.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 27 voix pour et 6 abstentions (M. FRANCOIS, N. GAUTIER, S. GIRARD, R. GUEYDAN NABERA SARTOULET, J-C. GUILLAUME, J. TARIS).

Rapporteur Chantal BULTEAU

Affaire n° 09.011 : Octroi par la commune d'un fonds de concours à la CUB dans le cadre de la réalisation d'une opération de thermographie aérienne

Dans le cadre de son Plan Climat, la Communauté Urbaine de Bordeaux engage sur son territoire une dynamique visant à la maîtrise des consommations énergétiques et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Elle a fait réaliser dans ce cadre une thermographie aérienne infrarouge sur l'ensemble des zones urbanisées de son territoire intercommunal, à l'exception du territoire de la ville de Bordeaux, déjà analysé par une opération de ce type.

L'opération consiste à établir une cartographie des déperditions thermiques des toitures des bâtiments, par le survol du territoire par un appareil équipé d'une caméra thermique infrarouge puis l'analyse et le traitement des données issues du survol. Elle doit permettre d'évaluer la qualité de l'isolation des bâtiments et de sensibiliser et d'inciter les propriétaires à engager les travaux d'isolation nécessaires.

Les données issues du survol seront communiquées au grand public sous forme de cartes et fichiers informatiques consultables à diverses occasions : Foire internationale de Bordeaux 2009, stand itinérant mis à disposition de chacune des communes, rencontres avec les Espaces Info Energie de l'ADEME, etc.

Cette action participe pleinement à l'objectif que la Ville de Blanquefort se donnait dans la fiche n°28 de son Agenda 21.

La commune souhaite donc s'associer à la thermographie du territoire communautaire, d'autant que cette dernière se déroulera pendant l'opération « Toute la ville se met sur son 21 » qui associe la population au développement durable et à l'Agenda 21.

Les communes de la CUB concernées par cette opération sont sollicitées pour participer à hauteur de 30 % du montant total de l'opération, déduction faite des subventions perçues par la CUB auprès d'autres partenaires.

La participation de chacune des communes est calculée au prorata du nombre d'habitants de la commune par rapport au nombre total d'habitants concernés par l'opération (sur la base des données INSEE du recensement de 1999), soit pour Blanquefort une population de 13 902 personnes.

Le montant global de l'opération est évalué à 262 190 €HT et la participation communale prévisionnelle s'élève à 2 459 €H.T.

Cette aide financière est non révisable à la hausse. Au contraire, si des subventions autres que de la part des communes étaient obtenues par la CUB pour la réalisation de cette opération, l'aide communale serait revue à la baisse.

La convention ci annexée définit les engagements réciproques et fixe les conditions dans lesquelles la ville de Blanquefort apportera son concours financier à la réalisation de ce projet.

Cette dépense sera imputée au budget 2009 de la ville (Nature 6554 – Fonction 93).

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- décider de participer à l'opération de thermographie aérienne engagée par la Communauté Urbaine de Bordeaux par le versement d'un fonds de concours d'un montant de 2 459 €H.T,
- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la CUB et notre commune et tout autre document afférent.

Chantal BULTEAU explique que la commune de Blanquefort s'inscrit dans cette opération dans le cadre de « Toute la ville se met sur son 21 » au travers d'un certain nombre de fiches-actions présentées cette année lors de la mise en œuvre de la politique de développement durable et de l'Agenda 21 et tout particulièrement au travers d'une fiche qui a permis la création d'un atelier participatif. Cet atelier réunit un certain nombre de membres issus de différents collèges soit des professionnels, des élus et des responsables de services. Ainsi, Matthias SWIERZEWSKI y participe en tant qu'élu chargé de la qualité de l'habitat. Cet atelier est également animé par le CREAQ qui est une association créée en 1998 et qui a pour vocation d'informer les particuliers sur tout ce qui touche aux économies d'énergie et, depuis 2008, aux économies d'eau. Le CREAQ fait partie d'un des Points Info Energie qui se trouve sur le territoire tout comme la CLCV, le PACT de la Gironde ou la Maison de la Promotion. L'atelier participatif animé par le CREAQ a ainsi engagé sur la commune un certain nombre de réflexions qui aboutiront en juin 2009 à la présentation d'actions concernant les économies d'énergie.

Il s'agit donc par cette délibération de décider de participer à l'opération de thermographie aérienne engagée par la Communauté urbaine de Bordeaux par le versement d'un fonds de concours d'un montant de 2 459 €HT. Il conviendra ensuite de décliner un certain nombre d'actions en corrélation avec le Grenelle de l'Environnement. En ce qui concerne la commune, elle pense plus précisément à un Point d'Informations sur un certain nombre de dispositifs comme les éco-prêts, les crédits d'impôts ou toute information susceptible de faire parvenir la population à des économies d'énergie.

Monsieur le Maire indique que l'octroi par la commune d'un fonds de concours à la CUB dans le cadre de la réalisation d'une opération de thermographie aérienne et tout ce que la commune est en train de mettre en place sur les diagnostics énergétiques avec le CREAQ sont deux opérations distinctes mais que, en même temps, l'une ne va pas sans l'autre.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

Rapporteur Martine DUMAS

Affaire n° 09.012 : Subvention à l'association Lou Bercail

Il a été décidé en 2006, en accord avec l'association Lou Bercail qu'à l'occasion du renouvellement du contrat d'entretien des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire du Centre de vacances Lou Bercail à GRIPP (commune de Sainte Marie de Campan 65250), elle assurerait désormais la prise en charge de ses coûts de combustible.

Afin de permettre à l'Association d'exploiter ce centre de vacances et de faire face à ses charges de fonctionnement (en particulier de chauffage et d'eau chaude sanitaire), il est proposé de lui attribuer une subvention de 20 000€

Aussi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs,

- d'autoriser le versement d'une subvention de 20 000€ à l'association "Lou Bercail" au titre de l'année 2009.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2009, nature 6574, fonction 95.

Les élus mandataires de la commune au Conseil d'Administration de l'association Lou Bercail ne prennent pas part au vote (L. GAUTIER, M. DUMAS, O. EDANT, S. LACAUSSE, M. SWIERZEWSKI, M-A. LAMBERT, N. GAUTIER, R. GUEYDAN NABERA SARTOULET).

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 25 voix pour.

Rapporteur Sandrine LACAUSSE

Affaire n° 09.013 : Convention cadre de partenariat entre la ville et la crèche associative Suce Pouce

La convention de partenariat qui lie la ville de Blanquefort et l'association Suce Pouce, gestionnaire d'une crèche de 36 places rue de Maurian, arrive à terme le 31 mars 2009, il convient donc de la renouveler.

Les crèches associatives participent à la diversité de l'offre d'accueil en matière de petite enfance sur le territoire communal. La spécificité de ce mode de gestion, dans un environnement technique et juridique particulièrement réglementé, nécessite un soutien important de la municipalité, dont le rôle est aussi de garantir une certaine cohérence de l'accueil pour les familles sur la commune.

Dans ce cadre, la municipalité s'est attachée ces dernières années à accompagner les crèches associatives dans la prise en compte de l'évolution des dispositifs publics et privés qui se sont imposés à elles, en augmentant significativement le montant de ses subventions mais également en établissant un travail de partenariat amorcé depuis plusieurs années, qui demande à être conforté. Ce travail de partenariat doit créer les conditions d'une meilleure visibilité de la gestion de ces structures.

La nouvelle convention qui est présentée -d'une durée de trois ans- détermine les objectifs, les moyens et les aides matérielles et financières apportées par la ville à l'association et met l'accent sur la nécessité d'un suivi régulier et d'évaluations périodiques.

Il vous est donc proposé, Mesdames, Messieurs,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de partenariat entre la ville et l'association Suce Pouce, jointe en annexe, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2009.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

Affaire n° 09.014 : Convention cadre de partenariat entre la ville et la crèche associative Les Poussins

La convention de partenariat qui lie la Ville de Blanquefort et l'association Les Poussins, gestionnaire d'une crèche de 16 places rue Saint Julien, arrive à son terme le 31 mars 2009. Il convient donc de la renouveler.

Les crèches associatives participent à la diversité de l'offre d'accueil en matière de petite enfance sur le territoire communal. La spécificité de ce mode de gestion, dans un environnement technique et juridique particulièrement réglementé, nécessite un soutien important de la municipalité, dont le rôle est aussi de garantir la cohérence de l'accueil pour les familles.

Dans ce cadre, la municipalité s'est attachée ces dernières années à accompagner les crèches associatives dans la prise en compte de l'évolution des dispositifs publics et privés qui se sont imposés à elles, en augmentant significativement le montant de ses subventions mais également en établissant un travail de partenariat amorcé depuis plusieurs années, qui demande à être conforté. Ce travail de partenariat doit créer les conditions d'une meilleure visibilité de la gestion de ces structures.

La nouvelle convention qui est présentée -d'une durée de trois ans- détermine les objectifs, les moyens et les aides matérielles et financières apportées par la ville à l'association et met l'accent sur la nécessité d'un suivi régulier et d'évaluations périodiques.

Il vous est donc proposé, Mesdames, Messieurs,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de partenariat entre la ville et l'association Les Poussins, jointe en annexe, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2009.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

Rapporteur Pierre LABORDE

Affaire n° 09.015 : Création d'un poste de Directeur Financier et administratif

La Ville de Blanquefort a engagé une procédure de recrutement afin de pourvoir le poste de Directeur Financier et Administratif devenu vacant.

Dans le cadre de l'appel à recrutement public qui a été ouvert, les candidatures statutaires qui ont été reçues et examinées ne répondant pas pleinement à l'ensemble des dimensions du poste à pourvoir, il s'avère donc nécessaire de faire appel à un candidat ne bénéficiant pas du concours d'attaché.

Il convient dès lors faut de créer un poste de Directeur Financier et Administratif, conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Le contrat qui liera la commune à cet agent est d'une durée de 3 ans, renouvelable de façon expresse.

Le niveau d'études exigé sur ce poste est de 4 années d'études supérieures minimum après le baccalauréat, sanctionnées par un diplôme en lien avec le secteur public.

Les missions du Directeur Financier et Administratif seront les suivantes :

- ❖ Au titre des missions financières et de responsable du système d'information :
- préparation et suivi de l'exécution du budget principal et des budgets annexes
- impulsion et suivi de la mise en œuvre des démarches d'optimisation des ressources et dépenses de la collectivité
- participation à la modernisation des procédures budgétaires et comptables internes dans un triple objectif de sécurité, d'efficacité et de pertinence accrues
- suivi régulier des grands paramètres financiers de la ville et du respect des objectifs de prospective
- gestion active de la trésorerie et de la dette
- organisation des outils informatiques et bureautiques en un véritable système d'information interne performant, sûr et adapté aux enjeux de la municipalité et aux besoins des utilisateurs
- animation d'une équipe de 8 personnes

❖ Au titre des missions administratives et juridiques :

- supervise et accompagne l'action et le fonctionnement du service des affaires administratives et juridique (SAJ) composé de 11 personnes
- consolide la dimension juridique de l'ensemble des actes de la collectivité et assure sa sécurité juridique par la mise en place d'outils appropriés et organise les procédures de contrôles internes nécessaires
- assure une mission d'expertise et de conseil juridique aux services et aux élus
- prévient et gère les contentieux
- garantit la régularité et l'efficacité des procédures d'achats publics dans le cadre des dispositions du Code des Marchés Publics.
- impulse et pilote un dispositif de veille juridique
- assiste le Directeur Général des Services dans la procédure d'organisation des Conseils Municipaux.

Le niveau de rémunération proposé est établi par référence au 6^{ème} échelon du grade d'attaché principal auquel pourra s'ajouter un régime indemnitaire mensuel prévu réglementairement et versé selon les modalités définies au sein de la Ville de Blanquefort.

Les crédits budgétaires correspondants sont prévus au compte 012.

Il vous est donc demandé Mesdames, Messieurs,

- de bien vouloir autoriser la création d'un poste de Directeur Administratif et Financier, tel que décrit ci-dessus.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

Affaire n° 09.016 : Fixation du taux unitaire des vacances funéraires

La loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire a apporté diverses modifications au régime des opérations funéraires soumises à la surveillance des services de police.

Dans ce nouveau cadre, il a été déterminé une tranche s'établissant entre 20 et 25 € dans laquelle devra être fixé le taux unitaire des vacances funéraires effectuées par les agents de police municipale délégués par le Maire.

Chaque Maire doit fixer, dans le respect de ce plancher et de ce plafond, le taux applicable dans sa commune.

Conformément aux instructions préfectorales, les communes dont le taux unitaire actuel ne se trouve pas dans la tranche fixée réglementairement, ce qui est le cas de la commune de Blanquefort, doivent pour cela prendre une nouvelle délibération.

- Il vous est donc proposé, Mesdames, Messieurs, de fixer le nouveau taux unitaire des vacances funéraires effectuées par les agents de police municipale à 20 € conformément à la loi du 19 décembre 2008.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Nathalie GAUTIER demande si c'est bien le Maire de la commune qui doit fixer arbitrairement le montant de ces vacations ou si, en fait, il n'aurait pas fallu débattre en Conseil Municipal du montant à attribuer.

Pierre LABORDE explique que la tranche dans laquelle doit être fixé le taux unitaire des vacations funéraires effectuées par les agents de police municipale délégués par Monsieur le Maire est définie par la loi.

Nathalie GAUTIER pense qu'un débat entre Conseillers Municipaux aurait dû avoir lieu afin de définir le montant dans cette tranche.

Olivier EDANT précise que cette question de la fixation du taux unitaire des vacations funéraires a été abordée lors de la Commission réunie du 28 janvier 2009, Commission préparatoire à ce Conseil Municipal. Or, il n'y a eu à ce moment-là aucune remarque particulière. Ainsi, le montant proposé aujourd'hui est le même que celui du projet de délibération. Il lui semble donc que ce débat ne doit pas avoir lieu en Conseil Municipal et ce d'autant plus qu'il n'a pas été relevé précédemment.

Nathalie GAUTIER constate que, de toute façon, le taux est passé de 12,50€ à 20€, ce qui est très bien.

Monsieur le Maire maintient les 20€ proposés dans cette délibération pour le montant des vacations funéraires, en notant que c'est effectivement une augmentation non négligeable.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 33 voix pour.

Rapporteur Olivier EDANT

Affaire n° 09.017 : Point d'information – débat sur l'installation potentielle en mairie d'un dispositif de mise en œuvre des passeports biométriques

Olivier EDANT souhaite attirer l'attention de l'ensemble du Conseil Municipal sur l'installation potentielle en mairie de Blanquefort d'un dispositif de mise en œuvre des passeports biométriques et, le cas échéant, recueillir l'avis des uns et des autres sur ce point. La commune de Blanquefort a été informée au mois de juillet dernier par la Préfecture de la Gironde que des stations dites biométriques seraient dorénavant mises en place dans un certain nombre de communes et ce dans le but de pouvoir établir, conformément à une loi précédemment votée, des passeports biométriques qui recueillent à la fois des photos prises d'une manière extrêmement précise et des empreintes digitales, ces passeports permettant de rentrer sur le territoire d'un certain nombre de pays et notamment celui des Etats-Unis. Ainsi, en juillet 2008, la Préfecture de la Gironde a informé la commune que ces stations biométriques seraient mises en place dans un certain nombre de communes du département de la Gironde. Un courrier ultérieur indiquait à la commune qu'il était initialement prévu 25 communes mais que ce chiffre avait été porté à 35. Ces 35 communes sont donc destinées à recevoir ces stations permettant d'établir, dans un premier temps, les passeports puis, dans un second temps, au cours de l'année 2010, les cartes d'identité. Tout cela a bien entendu été fait selon le bon vieux principe du fait accompli. La commune n'était tellement au courant de rien, malgré la signature du Président de l'Association des Maires de Gironde, Gérard CÉSAR, qu'un certain nombre de Maires de la CUB, toutes tendances politiques confondues,

ont jugé utile et pertinent de signer un courrier au Préfet dans lequel cette méthode était justement pointée. De nombreuses questions y étaient posées. Que va-t-il se passer dans les communes ? Comment va-t-il falloir s'organiser ? A quoi correspond exactement le dédommagement symbolique voire modique qui est proposé aux communes ? Et puis surtout, car il y a le fonds en dehors de la forme et de la méthode, comment tout cela ne va-t-il pas modifier le rapport que la population a à un certain nombre de services publics et notamment de services publics locaux très quotidiens comme ceux qui consistent à établir des papiers d'identité ? La conséquence de tout cela est en effet que, dorénavant, il n'y aura plus en Gironde que 35 communes qui pourront délivrer des papiers d'identité. Ainsi, si l'on prend un territoire tel que le Médoc, il n'y aura, excepté Blanquefort, que Castelnau, Lesparre et Pauillac qui recevront ces stations. Cela signifie qu'une personne habitant Soulac ou Begadan ou encore Saint-Vivien devra faire au minimum de 10 à 20 kilomètres pour pouvoir faire établir ses papiers d'identité. Or, le Service de l'Etat Civil est un des premiers services rendus par la mairie à la population, certes pas forcément en termes d'importance mais en tout cas en termes de passages. A Blanquefort, ce sont, par exemple, près de 2 000 à 3 000 personnes qui passent chaque année dans ce service de l'Etat Civil. Il rappelle que, pour un certain nombre de personnes, la seule occasion de se rendre à la mairie c'est quand elles se font établir des papiers d'identité car tout le monde n'a pas forcément de problèmes ou des questions d'urbanisme mais on a par contre tous besoin à un moment ou à un autre de faire établir des papiers d'identité. Ces personnes-là ne se rendront donc plus dans leur mairie à cette occasion-là et auront parfois beaucoup de mal à se rendre dans la mairie dans laquelle elles devront aller et ce pour des questions de distance mais cette question-là ne fait manifestement pas débat ou en tout cas n'a pas suffisamment fait débat. Alors, il est vrai que la commune de Blanquefort est bien lotie puisqu'il est proposé à la commune d'accueillir une de ces stations biométriques mais, par solidarité et aussi par principe, il est nécessaire de s'interroger sur ce point ainsi que d'interpeller la Préfecture de la Gironde et par son intermédiaire l'Etat. Cela a déjà été fait à de nombreuses reprises et sera à nouveau fait avant d'accepter ou de refuser définitivement ces implantations. Il était aussi dans le rôle de la municipalité d'interpeller la population par l'intermédiaire du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Jean-Christophe GUILLAUME a effectivement plusieurs remarques à faire quant à ce dossier sur l'installation potentielle en mairie de Blanquefort d'un dispositif de mise en œuvre des passeports biométriques. Olivier EDANT vient d'indiquer qu'il serait bon d'instaurer le débat sur ce dossier dans ce Conseil Municipal. Or, il prend tout juste connaissance d'une décision prise le 16 décembre 2008 et par laquelle la municipalité de Blanquefort intente à l'Etat une action en justice relative au transfert illégal de charges pour l'établissement des cartes d'identité nationales et des passeports. Il ne comprend donc plus la notion de dire on débat de la pertinence ou non ou du bien fondé ou non de ce dispositif à partir du moment où en date déjà de décembre 2008 on condamne et on attaque. Pour la petite histoire, le Cabinet mandaté par la commune soit la SCP Froin-Guillemoteau-Bernadou-Raffy coûtera à la commune la bagatelle de 180€HT par heure ! Il ferme cette parenthèse.

Après, le passeport biométrique est un engagement international et doit être mis à disposition des concitoyens à partir du 28 juin 2009. Il y a donc là obligation de faire. En France, 2 000 communes ont été sélectionnées dont 35 en Gironde. Ainsi, il ne peut que se féliciter que la commune de Blanquefort ait été choisie dans l'arrondissement de Bordeaux, arrondissement où 15 communes ont été choisies sur les 27 que compte la CUB. Concernant le Médoc évoqué par Olivier EDANT, il se dit tant mieux pour la commune de Blanquefort parce que cet espèce de trait d'union entre l'urbain et le Médoc peut accentuer l'image de Blanquefort,

image pour laquelle il milite, en tant que passerelle à la porte du Médoc. De surcroît, si la majorité municipale refuse ce dispositif, il faudra quand même aller expliquer aux Blanquefortais qu'ils devront aller faire ces démarches-là dans une autre commune de la CUB. L'acceptation de ce dispositif permettrait en revanche de maintenir un service de proximité pour la population blanquefortaise mais aussi de faire rayonner la commune de Blanquefort sur un bassin de population beaucoup plus large que la simple population blanquefortaise. Par ailleurs, tous sont favorables au développement du commerce de proximité. Or, si les personnes venant du Médoc doivent en moyenne faire 10 kilomètres pour venir à Blanquefort afin de faire leurs passeports biométriques dans la station de Blanquefort, il veut croire que ces personnes profiteront peut-être de ce passage dans la commune pour aller acheter leur baguette ou encore aller au boucher du coin à Blanquefort. Cela servira alors le commerce de proximité blanquefortais. Il note que Monsieur le Maire déplore dans son courrier à Monsieur le Préfet l'absence de concertation sur ce dossier. Or, les élus du groupe de l'opposition réclament eux-aussi la concertation sur bon nombre de dossiers blanquefortais et ne sont pas entendus. Il indique donc que le groupe de l'opposition va laisser le groupe de la majorité discuter seul des motions proposées ce soir car comment discuter de ces motions à partir du moment où ils en sont informés que très tardivement le vendredi soir précédent le Conseil Municipal. Cela lui fait plaisir de voir que Monsieur le Maire déplore lui-aussi de temps en temps l'absence de concertation car son groupe la vit dans bon nombre de dossiers. Le débat peut donc s'instaurer sur le passeport biométrique mais, d'ores-et-déjà, il tenait à informer la majorité que le groupe de l'opposition n'assisterait pas aux débats sur les motions.

Monsieur le Maire tient à apporter quelques précisions et éléments de réponses.

Concernant le contentieux opposant la commune à l'Etat à propos des cartes nationales d'identité et des passeports, cela n'a aucun rapport avec le débat proposé ce jour sur les stations biométriques. C'est un ancien contentieux où toutes les communes, toutes couleurs politiques confondues puisque la Mairie de Bordeaux l'a également fait il y a de cela quelques semaines, ont rappelé à l'Etat son désengagement illégal. L'Etat a d'ailleurs dû reprendre une loi pour se mettre en conformité avec cette problématique. Ainsi, dépenser 120, 240 voire 1 000€ sur un contentieux que la commune est sûre de gagner et où elle va engranger a priori quelques dizaines de milliers d'euros de recettes, il pense que c'est effectivement une dépense plutôt pertinente et une bonne gestion.

Sur la question des motions, il prend note du fait que la majorité discutera sans l'opposition des motions proposées dans ce Conseil Municipal, ce qu'il estime dommage.

Il explique que, dans la plupart des Assemblées, la pratique concernant les motions est de les avoir au dernier moment. Ainsi, par exemple, pour le Conseil de CUB qu'il présidera ce vendredi 13 février, il aura au mieux jeudi soir ou vendredi matin les motions présentées par les différents groupes politiques et ce toutes étiquettes confondues. C'est de cette façon que les Assemblées fonctionnent. Or, la municipalité a fait l'effort d'envoyer par e-mail 72 heures à l'avance les motions présentées lors de ce Conseil Municipal. La majorité essaye d'être exemplaire mais cette exemplarité n'est semble-t-il pas suffisante. Il retient toutefois que le groupe de l'opposition ne souhaite pas être présent sur des débats qui ne sont pourtant pas totalement neutres c'est-à-dire fermeture ou non du Planning Familial, SMA, etc. Ainsi, l'opposition souhaite ne pas être présente lors de ces débats alors que la majorité a pris des précautions démocratiques beaucoup plus importantes que celles prises dans les autres collectivités locales.

Quant au passeport biométrique, la question qui est posée est malgré tout la question des services publics, ici et en zone rurale. En effet, la commune de Blanquefort s'en sort plutôt pas mal pour l'instant puisqu'elle est choisie comme commune pilote mais il n'empêche qu'il va y avoir pour les 54 communes du Pays Médoc, si on retire les 3 de la CUB, une disparition

d'un service public de proximité important. La municipalité de Blanquefort ne peut donc pas non plus faire abstraction de ce débat. Alors, certes peut-être que Blanquefort s'en sort pour l'instant mais qu'en sera-t-il le coup d'après ? C'est quand même là un large débat. On peut se dire, et c'est un peu le cas, que c'est bien, il faut en profiter, le Maire de Blanquefort est Président de la CUB et sur ces grosses opérations Blanquefort s'en sort bien mais il n'empêche qu'il y a quand même un débat politique fondamental. La question qu'il faut se poser est la suivante : où est le service public territorial aujourd'hui en France ? Ainsi, il lui semble évident que ce débat doit être abordé dans un lieu tel que celui du Conseil Municipal.

Olivier EDANT précise que le contentieux que la commune a avec l'Etat concernant les cartes nationales d'identité est effectivement un dossier totalement différent de celui qui les occupe ce jour. Cette affaire pour laquelle l'Etat a de nombreuses fois été condamné est destinée à récupérer des compensations que l'Etat doit aux communes. Ainsi, l'Etat s'est même senti obligé de faire passer un cavalier budgétaire devant le Parlement afin de régulariser cette situation antérieure qui date de l'époque où la compétence pour l'établissement des cartes nationales d'identité était entièrement transférée aux communes. Ce dossier n'a donc strictement aucun rapport avec le dossier de l'établissement des passeports biométriques dont il est aujourd'hui question.

Brigitte GUYONNAUD explique que, de part de sa délégation aux personnes âgées, elle s'inquiète de ce dispositif et se pose des questions. En effet, il est d'usage dans les communes et en particulier dans les communes rurales d'aller au-devant des aînés pour leur faire signer les documents liés à l'élaboration des papiers d'identité. Or, avec ce système, beaucoup vont se retrouver isolés, ne pourront pas se déplacer et vont donc perdre le droit à leur identité.

Le groupe de l'opposition quitte la salle du Conseil Municipal à 20h10.

Rapporteur Lydie GAUTIER

Affaire n° 09.018 : Motion relative au Service Minimum d'Accueil dans les écoles primaires

Par la loi 2008-790 du 20 août 2008, le gouvernement a décidé, sans aucune information ni concertation préalable avec les collectivités locales, d'instituer un service minimum d'accueil (SMA) dans les écoles maternelles et élémentaires.

L'article 2 de cette loi, qui modifie le Code de l'éducation, stipule que « *tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat est accueilli pendant le temps scolaire pour y suivre les enseignements prévus par les programmes. Il bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque ces enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison de l'absence imprévisible de son professeur et de l'impossibilité de le remplacer. Il en est de même en cas de grève, dans les conditions prévues aux articles L. 133-3 à L. 133-12.* »

La municipalité de Blanquefort, comme beaucoup d'autres collectivités, a souhaité alerter ses citoyens dès le départ sur les nombreuses difficultés de mise en application pratique de ce texte, à travers une motion adoptée en Conseil municipal le 29 septembre 2008.

Soumise à un référé initié par M. le Préfet de la Gironde, notre commune a été contrainte de mettre en œuvre le SMA sous peine d'astreintes journalière de 10 000€, soit l'équivalent de plusieurs milliers de repas de cantine ou de livres scolaires !

L'équipe municipale, souhaitant préserver tant les intérêts financiers que la sécurité juridique de notre commune, et réaffirmant sa volonté de ne pas se soustraire à l'application d'une loi de la République, a décidé de retirer cette motion lors du précédent Conseil municipal.

Cependant, les mouvements de grève des 20 novembre 2008 et 29 janvier 2009 n'ont fait que conforter les craintes soulevées et ont mis en évidence les très nombreuses imperfections ou imprécisions de ce texte qui en rendent la mise en œuvre particulièrement difficile, tant pour des questions d'organisation et que de responsabilité. En voici quelques exemples :

- Le nombre d'enseignants grévistes de l'Education Nationale ne permet pas d'être couvert par un nombre équivalent d'agents municipaux qualifiés pour garder des enfants.
- Les services municipaux de l'enfance sont profondément sollicités et désorganisés par de telles mesures, et ne parviennent pas toujours à assurer ainsi leur mission dans les meilleures conditions.
- Les chiffres transmis par l'Inspection Académique ne sont pas fiables car ils ne correspondent pas au nombre réel de grévistes constatés sur le terrain. En outre, ils sont connus trop tard pour permettre une réactivité satisfaisante.
- L'organisation du service minimum d'accueil s'avère encore plus compliqué, lorsque les syndicats de la fonction publique territoriale, comme le 29 janvier dernier, appellent eux aussi à la grève alors que leurs délais légaux de préavis ne correspondent pas à ceux de l'Education nationale.
- Les taux d'encadrement qui s'appliquent au personnel encadrant lors du SMA sont sans commune mesure avec ceux, drastiques, auxquels est habituellement soumise la municipalité pour l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire.
- Le Maire et les agents municipaux engagent pleinement leur responsabilité au moindre incident sur une plage horaire beaucoup plus étendue.
- Enfin, l'ensemble des modalités concernant les dossiers personnels des enfants (allergies, contre-indications, indications concernant la garde parentale...) n'est pas porté à la connaissance des agents municipaux si les directeurs d'école sont en grève puisqu'ils demeurent soumis à la seule garde de ces derniers.

Ces difficultés, la Ville de Blanquefort y a été directement confrontée lorsqu'elle a cherché, comme la loi l'y oblige, à mettre en œuvre un service minimum d'accueil.

Mais, au-delà, ce texte continue à poser à tous les parents et à tous les citoyens une question fondamentale : est-ce le rôle d'une collectivité de se substituer à l'Education Nationale dans l'organisation de ses créneaux pédagogiques ? Cette loi remet en effet en cause, et pour la première fois, la compétence éducative de l'Etat sur le temps scolaire au profit d'un simple temps d'accueil.

Cette loi, qui n'a pas été concertée avec les acteurs sur lesquels elle repose, pose de graves difficultés d'application dans la pratique. Le Conseil municipal de Blanquefort souhaite que le Gouvernement reconnaisse le caractère inapplicable de ce dispositif et qu'il procède à son abrogation.

Monsieur le Maire considère qu'on est bien là en présence d'une remise en cause du droit de grève sans pour autant rendre un service supplémentaire. C'est uniquement de la posture idéologique et politicienne. En outre, les Fédérations de Parents d'Élèves sur Blanquefort, quelles qu'elles soient, considèrent cette mesure comme inapplicable. C'est donc beaucoup de temps et d'énergies perdus. Il estime que le Pays mérite mieux que cela, surtout à l'heure actuelle.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Lydie GAUTIER s'étonne d'entendre Monsieur le Président de la République Nicolas SARKOZY dire que Monsieur le Maire de Paris a refusé d'appliquer le SMA car ce dernier a mis en œuvre le SMA dès la grève dans les écoles du 20 novembre 2008. En revanche, suite aux difficultés et aux multiples incidents rencontrés auxquels s'est ajouté, il est vrai, un préavis de grève dans la Fonction Publique Territoriale ne permettant pas d'anticiper un quelconque Service d'Accueil, Monsieur le Maire de Paris a décidé de ne pas mettre en œuvre le SMA lors de la grève suivante.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 27 voix pour.

Affaire n° 09.019 : Motion relative à la suppression de postes de RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté)

Aujourd'hui, 15% des élèves quittent l'école primaire avec de graves lacunes. Leur parcours scolaire est condamné à l'échec et leurs perspectives professionnelles s'en trouvent fortement affectées.

Le dispositif R.A.S.E.D permet à des élèves qui rencontrent des difficultés n'ayant pas pu être résolues en classe, de bénéficier d'aides spécifiques complémentaires assurées par des enseignants spécialisés dans les difficultés d'apprentissage ou d'adaptation, ainsi que par des psychologues scolaires.

De l'avis même des enseignants de classe ordinaire, le nouveau dispositif d'« aide personnalisée » mis en place par le Ministre de l'Éducation ne peut en aucun cas répondre aux principales difficultés manifestées par ces enfants à l'école.

Nous considérons que le démantèlement programmé des RASED annoncé par le Ministère de l'Éducation constitue une grave régression sociale particulièrement dommageable pour les enfants.

La baisse de 30% des postes inscrit au budget et la suppression de 1500 postes de RASED (après en avoir menacé 3000), continue de participer à une politique claire de réduction de l'offre éducative accompagnée d'un mépris et d'une méconnaissance caractérisée envers le travail des enseignants.

Or, le service public de l'éducation doit pouvoir garantir à tout enfant en difficulté l'aide spécialisée et adaptée dont il a besoin, au sein de l'école et sur le temps scolaire commun à tous les enfants.

A Blanquefort, des enseignants du réseau RASED interviennent régulièrement sur plusieurs de nos écoles et restent disponibles, à la demande des directeurs, dès que leur structure scolaire souhaite faire appel à eux.

Pour une école de la réussite de tous les élèves, nous, élus de Blanquefort, demandons au Ministre de l'Education de maintenir pleinement le dispositif RASED et de le renforcer.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Thierry CAHUZAC tient à souligner que le travail réalisé par rapport aux difficultés spécifiques des enfants, difficultés d'apprentissage ou liées à des problèmes psychologiques, est un travail mené par des psychologues scolaires ou par des enseignants qui ont suivi une formation particulière pour être enseignants spécialisés. Cela ne correspond en aucun cas au travail proposé lors des heures supplémentaires faites le soir dans le cadre de l'aide personnalisée. Ce ne sont ni les mêmes besoins ni les mêmes publics. De surcroît, si ce travail très spécifique n'est pas mené par des enseignants spécialisés ou par des psychologues scolaires, les difficultés de ces enfants vont s'accroître et, à un moment donné, les parents devront se tourner vers les psychologues du secteur privé. Or, ces derniers sont de moins en moins nombreux.

Monsieur le Maire rappelle que le RASED propose un accompagnement de la globalité de la problématique : ce n'est pas simplement et uniquement de l'accompagnement scolaire et c'est bien là une des clefs du succès de ce dispositif. Enfin, les enseignants du RASED qu'il a reçu lui ont bien indiqué que ce dispositif n'a été évalué qu'une seule et unique fois en 1990. Il s'agit donc bien là d'une mesure prise à la hache et d'une caricature de ce qu'il ne faut pas faire.

Olivier EDANT observe qu'il est intéressant de mettre en parallèle cette mesure concernant la suppression de postes de RASED avec une autre mesure du Gouvernement qui vise à créer 5 000 emplois aidés afin d'aller expliquer aux enfants déscolarisés qu'il faudrait qu'ils rejoignent les bancs de l'école. En effet, on est là dans un enchaînement de mesures prises les unes après les autres mais, quand elles sont remises dans un ensemble et un petit peu en perspective, on est vraiment dans le cynisme, l'arrogance, le mépris voire la bêtise. Ainsi, d'un côté, il convient de supprimer de 3 à 4 000 postes de RASED soit des personnes extrêmement compétentes et qui maintiennent à flot un certain nombre d'enfants en difficulté, il suffit d'ailleurs d'aller à l'École du Bourg à Blanquefort pour voir le travail réalisé avec ces enfants bénéficiant du RASED, et, de l'autre, il convient de créer 5 000 emplois aidés pour des jeunes qui vont être lancés dans les cages d'escaliers des cités pour aller expliquer à des enfants sans doute nettement plus grands et baraqués qu'eux et en tout cas beaucoup moins avenants qu'eux qu'il faut rejoindre les bancs de l'école. Il considère que c'est de la bêtise et du cynisme.

Lydie GAUTIER explique qu'elle souhaiterait effectivement qu'il n'y ait plus de RASED car cela voudrait dire que l'on n'en a plus besoin. Ce qui la choque aujourd'hui, c'est cette capacité à être aveugle et à refuser de voir que les difficultés qui touchent les enfants sont de plus en plus croissantes et ce pour de multiples raisons qu'elle ne va toutefois pas détailler ici. Tout le monde sait qu'il y a des enfants qui ne vont pas bien, des adultes non plus d'ailleurs, et ce n'est donc certainement pas le moment pour diminuer tout dispositif d'aide pour ce public qui est malheureusement en constante augmentation.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 27 voix pour.

Rapporteur Jacques PADIE

Affaire n° 09.020 : Motion relative à la nouvelle carte scolaire touchant le Lycée Professionnel des Métiers de Blanquefort

Blanquefort a la chance d'accueillir le Lycée professionnel des Métiers du bâtiment depuis plus de quatre décennies sur son territoire. Cet établissement, dont la renommée a depuis longtemps dépassé les frontières de notre département, fait actuellement la satisfaction des professionnels de toutes ses filières de recrutement puisque ses diplômés, pour la grande majorité d'entre eux, trouvent du travail dans les mois qui suivent la fin de leurs études.

Or, la réforme des lycées professionnels vient aujourd'hui s'ajouter aux nombreux sujets d'inquiétude qui, depuis la rentrée et avec une fréquence redoublée, trouvent leur origine dans les réformes non concertées qui émanent du gouvernement et plus particulièrement de l'Education nationale.

L'équipe municipale comprend et partage l'inquiétude de la communauté éducative du Lycée des Métiers de Blanquefort face à la nouvelle carte de formations qui leur est imposée. En effet, la réforme visant à créer des Bacs professionnels 3 ans par suppression des BEP et des Bac Pro de deux ans se traduit par des fermetures de sections et une réduction de l'offre de formation.

Pour les enseignants comme pour les élus confrontés à l'amplitude de la casse sociale en cours sur leur territoire, il est en effet difficile - pour ne pas dire inacceptable - de voir des offres de formations qui correspondent aux besoins des filières professionnelles disparaître ou ne pas être renouvelées, alors même qu'elles fonctionnent à effectif complet.

En effet, à l'heure où notre région, et tout particulièrement la CUB, s'engagent sur un plan d'aménagement de grands travaux susceptibles de pallier, au moins partiellement, les effets de la crise actuelle (autoroute A65, LGV, projet Euratlantique, élargissement de la rocade, extension du réseau tramway, nouveaux ponts sur la Garonne...), il est surprenant de constater qu'une offre de formation qui fait la satisfaction des professionnels du secteur et qui risque d'être fortement sollicitée par ces futurs grands projets soit revue à la baisse, voire amputée.

Comment expliquer à nos concitoyens - et contribuables - que moins d'un an après son inauguration, ce lycée pilote, agrandi et entièrement rénové pour plus de 30 millions d'Euros investis sur 7 ans, qui bénéficie en outre du label HQE, voie le nombre de ses formations revu à la baisse ?

Comment faire comprendre à la communauté pédagogique et aux familles qu'elles doivent désormais envoyer leurs enfants hors de l'académie, avec les frais afférents que cela comporte en termes de transport, de logement et parfois de frais d'inscription dans le privé qui se voit favorisé au détriment de l'enseignement public !?

En tant qu'élus locaux préoccupés tant par la dégradation de la situation socio-économique de nos concitoyens que par la bonne utilisation de l'argent public, nous ne pouvons nous résoudre à accepter qu'autant d'investissements aient pu être consentis pour en arriver là.

Nous ne pouvons accepter que des familles girondines ou blanquefortaises en soient rendues à inscrire leurs enfants dans un établissement privé, parfois hors académie, alors même que le

choix de formation existe déjà dans le public, à proximité du principal bassin d'emploi régional et au sein d'un établissement de référence.

En outre, nous estimons que l'Inspection d'Académie a le devoir d'apporter à la communauté enseignante, aux parents d'élèves comme aux élus locaux davantage d'éclaircissements sur les critères d'évaluation objective qui, s'ils existent, sous-tendent la logique de réduction de l'offre de formation induite par cette nouvelle carte scolaire.

C'est pour tout cela, et afin de privilégier écoute et concertation, que M. le Maire a récemment demandé à M. le Recteur d'organiser une rencontre en présence de tous les acteurs concernés pour échanger sur les enjeux de cette nouvelle carte scolaire.

C'est pour toutes ces raisons que nous, élus de Blanquefort, demandons publiquement à M. le Recteur d'Académie de garantir l'étendue, la pérennité et l'excellence de l'offre de formation du Lycée des Métiers de Blanquefort.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Véronique FERREIRA explique que cette réforme visant à créer des Bacs professionnels de trois ans par suppression des BEP et des Bac Pro de deux ans va changer beaucoup de choses sur l'orientation des élèves à l'issue du collège parce que les compétences qui sont demandées à ces élèves ne sont pas les mêmes. Ainsi, les professeurs principaux de 3^{ème} se demandent comment et vers où ils vont dorénavant pouvoir orienter les élèves qui avaient les compétences pour pouvoir rentrer dans ces types de formation, BEP et Bac Pro de deux ans.

Elle ajoute par ailleurs que le problème se pose ici avec le Lycée du Bâtiment mais il semblerait que, au niveau du Lycée Agricole et notamment au niveau de tout ce qui touche au CFA, il y ait également un certain nombre d'offres de formations touchant le même type de public qui soient désormais menacées.

Parallèlement, les Conseillers d'Orientation Psychologues sont en train de disparaître comme peau de chagrin dans l'Education Nationale.

La notion d'orientation des jeunes va donc devenir de plus en plus compliquée.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 27 voix pour.

Rapporteur Marie-Ange LAMBERT

Affaire n° 09.021 : Motion de soutien au Planning familial

En diminuant de 42 % dans la Loi de Finances 2009 le montant affecté au Conseil Conjugal et Familial, l'Etat programme à très court terme la suppression totale des actions d'information, d'éducation et de prévention dans les domaines de la sexualité et de la vie de couple et affective.

Par cette décision, l'Etat montre sa volonté d'abandonner les missions en matière d'accueil, d'information et de prévention concernant la contraception, la fécondité, la sexualité. Il se désengage, par là, de la préparation des jeunes à la sexualité, à leur vie de couple et à la fonction parentale.

Il s'agit pourtant là de droits acquis depuis seulement une quarantaine d'années de dure lutte, afin de défendre et faire accepter une certaine égalité des femmes, la liberté de disposer de leur corps comme elles l'entendent et de maîtriser leur fécondité.

Ces missions d'utilité publique sont très clairement menacées par la baisse des financements, déjà largement insuffisants, alors que la Loi Neuwirth a nettement affirmé le rôle essentiel joué par les associations aux côtés de l'Etat.

Pourtant, dans une société où les relations filles-garçons sont de plus en plus marquées par la violence, où les campagnes nationales de prévention et d'information ont besoin des relais de terrain pour être efficaces, ces missions, définies par la loi, demeurent plus que jamais primordiales !

450 000 personnes bénéficient chaque année des actions du Planning Familial dans ses 70 associations départementales de Métropole et des DOM. La conséquence de cette brutale démission de l'Etat est la fermeture programmée d'un grand nombre de ces lieux d'accueil individuels et collectifs.

L'Etat doit assurer sa responsabilité nationale pour l'information, l'éducation à la sexualité, et la prévention pour toutes et tous conformément à l'article 1 de la Loi 73-639 du 11 juillet 73.

L'Etat ne doit pas organiser, à travers la réduction drastique des crédits, la suppression des lieux d'écoute et de parole ainsi que les interventions collectives, mais au contraire les développer.

A Blanquefort, des permanences du planning familial, régulières et confidentielles sont ouvertes au public tous les lundi matin au Pôle Santé.

Tous ces acquis sont récents, ces droits sont fragiles, nous avons lutté pour les obtenir, nous devons aujourd'hui lutter ensemble pour les défendre !

C'est pourquoi nous, élus de Blanquefort, demandons à ce que l'Etat continue de garantir aux associations qui assurent ces missions les moyens nécessaires au développement de leurs activités et de leurs interventions.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Brigitte GUYONNAUD tient à souligner que c'est là le combat de sa génération ; les droits à la contraception et à l'avortement, les lois Neuwirth et Veil, ont effectivement marqué la génération des années 70. Il y a cependant encore beaucoup de travail à faire auprès des jeunes générations et ce notamment par rapport au problème de la violence. Elle rappelle que, en France, une femme par jour meurt suite à des violences. Aussi, il ne faut pas abandonner ce combat en plein milieu du gué.

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Ministre des Affaires Sociales, Brice HORTEFEUX, est revenu un tout petit peu en arrière sur cette question la semaine dernière mais sans pour autant donner de garanties sérieuses, ce qui a d'ailleurs entraîné un nouveau communiqué du Mouvement Français pour le Planning Familial.

Lydie GAUTIER met de surcroît l'accent sur le fait que la pilule était auparavant remboursée par la Sécurité Sociale alors que trois modèles seulement le sont aujourd'hui, les modèles bien entendu les plus dosés. Ainsi, si les femmes qui utilisent cette contraception ne veulent pas grossir ou avoir des conséquences fâcheuses, elles sont obligées de se payer leurs pilules. Elle estime que c'est bien là une régression.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 27 voix pour.

Monsieur le Maire annonce que Thierry CAHUZAC va démissionner de son mandat de Conseiller Municipal de la Ville de Blanquefort, c'est pourquoi il souhaite lui donner la parole avant de clore le Conseil de ce jour.

Thierry CAHUZAC indique avoir effectivement présenté à Monsieur le Maire sa démission du Conseil Municipal et ce pour des raisons personnelles. En 2001, lorsqu'il a été élu, sa situation personnelle et sa vie de famille « un week-end sur deux » lui permettaient une grande disponibilité. Or, depuis l'été dernier, sa situation a changé et il considère qu'il n'arrive plus à faire face. Sur le plan professionnel, il ajoute que, si le mandat de Conseiller Municipal accorde des heures de délégation sur le temps de travail, son employeur actuel tout comme le précédent n'a pas réduit sa charge de travail correspondant à un plein temps. Ce constat renvoie bien sûr au débat récurrent sur la faiblesse du statut de l'élu ; il sait aussi que, très souvent, l'exercice du mandat d'élu est encore plus difficile pour les femmes que pour les hommes. Il ne tenait donc pas à faire semblant et à alourdir le travail de ses collègues en restant sans rien faire. Aussi, il a le très grand plaisir de souhaiter bonne chance à la suivante sur la liste « Blanquefort, Bien Vivre Ensemble » c'est-à-dire Isabelle MAILLE à qui il souhaite d'ailleurs de connaître autant de satisfactions qu'il en a connues. En effet, il tient à témoigner que le mandat municipal est une formation citoyenne particulièrement enrichissante et il souhaite au plus grand nombre de citoyens de pouvoir un jour le vivre.

Monsieur le Maire explique avoir mis quelques semaines avant d'accepter la démission de Thierry CAHUZAC. Il estime que cette démission est toute à son honneur parce que tous savent combien le mandat de Conseiller Municipal est un mandat prenant. Cependant, c'est quand même là une personnalité du Conseil Municipal qui les quitte. Thierry CAHUZAC est quelqu'un qui s'est toujours très fortement investi sur la commune, notamment dans la vie associative. Par ailleurs, il fait partie de ceux qui ont permis le changement de majorité à la tête de la commune en 2001 ; durant toutes ces années, il a œuvré dans le domaine social qui est un domaine primordial pour cette majorité. Tous vont donc le regretter. Monsieur le Maire le remercie et lui souhaite bonne chance pour la suite.

Pour information : Décisions de l'article L2122-22 du CGCT

La séance se clôture à 20h35.